

# JEU<sup>S</sup> OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 :

LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
POPULAIRE DU GROUPE  
PARLEMENTAIRE LFI-NFP

---

---

---



## **INTRODUCTION PAR MATHILDE PANOT..... 4**

## **I. ANALYSE BUDGÉTAIRE ET EFFETS ÉCONOMIQUES : LES FINANCES PUBLIQUES MISES À CONTRIBUTION, DANS UNE OPACITÉ CERTAINE..... 6**

- A. Le budget global des Jeux olympiques et paralympiques.....7
- B. Les coûts non considérés par le budget officiel des JOP 2024.....9
- C. Les impacts économiques.....12
- D. Focus : la Seine-Saint-Denis et la vision des collectivités locales face aux JOP 2024.....15

## **II. PROMESSES ET RÉALITÉS DE L'HÉRITAGE SPORTIF .....17**

- A. Un manque de soutien aux bénévoles .....18
- B. Des initiatives pour l'inclusion et l'accès au sport, mais des limites.....18
- C. Le point de vue des enseignants en EPS.....19
- D. La question de la pérennité des financements.....19

## **III. LE DROIT DU TRAVAIL BAFOUÉ ..... 20**

- A. Accidents et inspection du travail : une réussite en demi-teinte.....21
- B. L'utilisation des contrats « forfait jour » au service de l'exploitation des travailleurs.....23
- C. La précarité au service des jeux .....24
- D. Le bénévolat olympique : la marchandisation du volontariat.....25

## **IV. LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET LES DROITS FONDAMENTAUX MALMENÉS ..... 27**

- A. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont été un prétexte pour accélérer le déploiement de la surveillance de masse par la vidéosurveillance de masse (VSA).....28
- B. Les JO, un cas pratique de la répression des militants politique .....30
- C. La double peine pour les militants politiques .....31
- D. Une multiplication des mesures d'assignation à résidence.....32

## **V. LES JEUX DE L'EXCLUSION POPULAIRE ..... 33**

- A. Des expulsions toujours plus nombreuses et les principes de l'accueil en hébergement temporaire méprisés. .... 34
- B. Pour faciliter le nettoyage social, le développement d'un arsenal répressif hors de la légalité. . 35
- C. Des prétendues « solutions de secours », en réalité l'éloignement systématique comme seule réponse des pouvoirs publics à la misère sociale. .... 35
- D. Une politique du harcèlement et de la mise en insécurité des plus fragiles qui empêche le travail social et sanitaire ..... 36
- E. « Enfermez-moi ces pauvres que je ne saurais voir » : un pouvoir qui pousse à toujours plus d'incarcérations à défaut de politiques sociales ..... 36

## **VI. LES COÛTS ÉCOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX ..... 37**

- A. Pollution et sponsors. .... 38
- B. Espaces verts et naturels. .... 40
- C. Dépollution de la Seine ..... 41
- D. Une réflexion à mener sur l'organisation d'évènements internationaux de grande ampleur .. 42

## **VII. CONSÉQUENCES SUR L'ACCÈS À LA CULTURE ET LE MONDE CULTUREL ..... 43**

- A. Accès aux lieux culturels ..... 44
- B. Une année d'incertitude et un bilan mitigé pour les festivals. .... 45
- C. Des attaques contre les droits des artistes et des travailleurs de l'art. .... 46

## **VIII. LEÇONS ET QUESTIONNEMENTS POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER EN FRANCE EN 2030 ..... 48**

- A. La candidature des Alpes françaises sans consultation populaire. .... 49
- B. Les conséquences économiques des JO 2030. .... 50
- C. Les conséquences environnementales. .... 51
- D. Les conséquences sociales ..... 52

## **IX. RÉFÉRENCES MOBILISÉES ET ACTEURS AUDITIONNÉS ..... 53**

# Introduction

par **Mathilde Panot**, Présidente du groupe LFI-NFP

---

---

« *Les Jeux Olympiques sont des machines à inégalités* »,

**Jules Boykoff**, ancien athlète aujourd'hui enseignant-chercheur,  
spécialisé dans les politiques publiques mises en place pendant les Jeux Olympiques

Quel héritage restera après les Jeux Olympiques de Paris 2024, après ces moments de célébration devant des millions de Français et probablement de milliards de personnes dans le monde ? Quel bilan sera tiré après ce que Emmanuel Macron a appelé, en toute modestie, « les Jeux les plus inclusifs » et « les plus durables de l'Histoire » ? C'est le rôle de la représentation nationale d'examiner avec la plus grande précision à quel prix et dans quelles conditions un événement de cette ampleur est organisé. C'est notre dignité de parlementaires que d'avoir exercé notre rôle de contrôle de l'exécutif face au plus long gouvernement démissionnaire de l'histoire de la IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> République réunies. C'est d'autant plus indispensable que la France va accueillir les Jeux Olympiques d'hiver 2030.

Si ces grands événements ont été collectifs, ils ont été sociaux : ils reposent sur des travailleurs, impliquent des financements, consomment des ressources, produisent des lois et des règlements ou choisissent d'en ignorer. Ils ont donc été irrémédiablement politiques, et donc conflictuels. L'unanimité n'existe pas plus dans le sport qu'ailleurs. Du reste, ces événements sont-ils seulement sportifs ? 96 % du financement des Jeux Olympiques 2024 repose sur des fonds privés. Qui peut croire que les 1,2 milliards d'euros gracieusement accordés par les fameux sponsors écocidaire sont sans contreparties ? À côté de cela, faute de piscines suffisantes, un tiers des élèves ne sait pas nager à l'entrée de la 6<sup>e</sup>, avec de fortes disparités territoriales comme en Seine-Saint-Denis où ce sont 7 enfants sur 10 qui ne savent pas nager à cet âge. Quand on parle de 13 000 personnes expulsées de leur logement, il ne s'agit pas là des marges de Jeux planétaires : il s'agit du cœur d'un système producteur de gentrification et de prédation sociale.

Les déclarations d'un président des lobbys sur un sport « qu'il ne faudrait pas politiser », en décrétant une « trêve » de la démocratie ne nous trompent pas : ces Jeux Olympiques ont servi de rentes juteuses aux multinationales, de nettoyage social, de désastres écologiques. Le refus, dès 2018, d'organiser un référendum sur leur organisation a marqué la volonté d'étouffer toute marque d'opposition dans un unanimisme menteur. Un tel mode de délibération ayant fait tomber nombre de projets similaires à travers le monde, on comprend mieux pourquoi les organisateurs se sont pressés de l'écartier. En réalité, cela a été vu jusqu'aux sifflements d'Emmanuel Macron, ils ont consacré une accélération de la dérive autoritaire à l'œuvre.

Hors du silence satisfait et loin des commentateurs d'opportunité, l'honneur a émergé de la constitution de cette commission d'enquête populaire. Pilotée par Aurélie Trouvé, celle-ci a été chargée d'en déceler et d'en analyser tous les détails. Sous la peinture fraîche craquelée déjà l'ancienne : attaque contre le droit du travail, expulsions et pauvreté exacerbée, destruction du



sport populaire, greenwashing ou encore rabetage des libertés publiques notamment par le déploiement de vidéosurveillance algorithmique. Il est temps de faire la vérité sur le bilan financier et économique réel de ces prétendus Jeux Olympiques à « impact positif ». Ce travail a été magnifiquement conduit, mobilisant une dizaine de députés insoumis, chacun dans leur domaine de spécialité, occupés à recueillir les informations soigneusement dissimulées par le gouvernement. 40 auditions ont été menées, auprès de chercheurs, syndicalistes, associations, acteurs de mouvements sociaux et de collectifs de résistance citoyenne et des quartiers populaires. La Seine-Saint-Denis, contrainte aux premières loges de ces jeux sans droit de parole, aura été enfin entendue, et notamment par la voix de ses secteurs les plus avancés dans la lutte pour les droits et la dignité.

Aujourd'hui, nous exigeons qu'une commission d'enquête parlementaire se saisisse sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Il n'est pas normal que la représentation nationale soit sans moyens garantis et sans moyens d'enquête sur un événement préparé depuis 2017 et aux conséquences à durée indéterminée. Car partout ailleurs, l'héritage des Jeux a été un échec cuisant. Partout s'observe la malédiction des « éléphants blancs » : par exemple quatre années après les Jeux Olympiques d'Athènes, 21 des 22 sites olympiques étaient ainsi à l'abandon. Partout les Jeux Olympiques ont dépassé les budgets initiaux. Ainsi les Jeux Olympiques de Sotchi de 2014 qui devait coûter initialement 8 milliards ont finalement coûté 37 milliards soit une augmentation de 362%. Déjà, le dérapage budgétaire est inquiétant pour Paris 2024 : ayant déjà redressé le budget de +15 % en 2022 à 5 milliards, la Cour des comptes anticipe 3 à 5 milliards de surcoûts supplémentaires. Quant aux retombées en terme d'emplois, même la Revue Finances & développement, éditée par le FMI, l'admet « Bien qu'un petit nombre d'emplois soient créés à l'occasion des Jeux, il ne semble pas y avoir d'effet visible sur les revenus, ce qui semble indiquer que les travailleurs n'en profitent pas ». Atteintes aux libertés publiques, nettoyage social des populations les plus précaires, bilan financier ou encore écologique, héritage sur le sport populaire, tels sont les sujets dont devrait se saisir cette commission d'enquête parlementaire.

Pour notre part, nous l'affirmons sans détours : le modèle des Jeux Olympiques est incompatible avec la lutte résolue contre les effets du dérèglement climatique. Il est incompatible avec un réchauffement de +1,5°C, incompatible avec l'effondrement de la biodiversité, incompatible avec l'élimination des énergies fossiles. Son assise reposant sur la financiarisation de grands groupes consommateurs de plastique à échelle planétaire et producteur de maladies chroniques le rend fragile. La pauvreté qu'il génère le rend insupportable. Il n'appartient pas aux dominants de fixer les règles des jeux populaires ou de rythmer le temps des vies. Heureusement, l'invention de formes nouvelles d'émulation collective dans la célébration physique, artistique, complète de soi leur échappe. Poser les bases de nouvelles normes sociales, écologiques, économiques, permettra de présider à cet objectif. Ancrées dans une diplomatie altermondialiste et la coopération concrète entre les peuples, ce sont elles qui permettront à nouveau à la France de parler au monde et au monde de se réunir autour du sport et de la paix.

# **I. Analyse budgétaire et effets économiques : les finances publiques mises à contribution, dans une opacité certaine**

---

---

---

---

## A. LE BUDGET GLOBAL DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Le budget des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, son financement et les risques qui pèsent sur son équilibre posent des questions nombreuses, que l'information officielle du Comité d'organisation ne suffit pas pour élucider.

Dès janvier 2023, dans un premier rapport, la Cour des Comptes a révélé une photographie complexe et peu transparente des finances des JOP 2024. Ainsi le COJOP présentait un bilan financier étincelant sans considérer la multitude des dépenses prises en charge par la puissance publique.

### 1. Le financement du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (Cojop)

Le budget initial officiel du COJOP (Comité d'Organisation des Jeux olympiques et paralympiques) était de 3 806 milliards d'euros.

Après révision en décembre 2022, le budget du COJOP a été relevé à 4 380 milliards d'euros, soit une augmentation de 15,1 %.

Ce budget ne prend en compte qu'une partie des dépenses liées aux Jeux. Le budget de la Solideo, structure mise en place aux fins spécifiques d'assurer la construction des grandes infrastructures, n'est pas inclus dans cette somme, soit une somme d'environ 4,4 Milliards d'euros.

Enfin tous les coûts directement pris en charge par les administrations publiques, État, collectivités locales, agences spécifiques... n'ont jamais été estimés avant les Jeux, et rien n'indique qu'ils le seront avec soin après.

Officiellement, le COJOP est financé à 96 % par des fonds privés. L'État et les collectivités locales (ville de Paris, région Île-de-France et métropole du Grand Paris) contribuent à ce budget à hauteur de 4%.

### 2. Le financement public des JOP 2024 hors Cojop

Le financement public des Jeux hors COJOP est le suivant :

- La Solideo (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) : Le budget de la Solideo s'élève à 4,4 milliard d'euros, financé à parts égales par l'État et les collectivités locales.
- Dépenses de sécurité : La Cour des Comptes estime que les dépenses publiques pour la sécurité pourraient dépasser 1 milliard d'euros, incluant les primes, les heures supplémentaires et le personnel additionnel.
- Transports collectifs : Le budget d'Île-de-France Mobilités (IDFM) pour les Jeux est estimé à 225 millions d'euros.
- Autres dépenses publiques : Les collectivités locales supportent également des coûts pour la sécurité, l'aménagement des espaces publics, l'animation des festivités, etc. Ces dépenses sont difficiles à évaluer précisément.

=> En juillet 2023, lorsque la Cour des Comptes a établi son dernier rapport, elle avait identifié un engagement total de la puissance publique de 2,6 milliards d'euros (Solideo, investissements publics complémentaires, subventions au COJOP, IDFM), hors dépenses de transport et de sécurité à la charge de l'État. Mais elle soulignait explicitement, dans ce rapport, le déficit d'information et de données auquel elle avait été confrontée dans son estimation, convaincue que les efforts de consolidation et de transparence n'avaient pas été optimaux.

En réalité, des dépassements sont attendus par l'ensemble des acteurs qui se sont penchés sur ce budget. La Cour des Comptes anticipe un coût additionnel total de l'événement compris entre 3 et 5 milliards d'euros. Le cabinet Asterès estime le surcoût total à environ 5,3 milliards d'euros.

Une note interne de la Direction du budget de Bercy communiquée au président de la Commission des finances estime par exemple le seul surcoût lié à la sécurité publique à 1 milliard d'euros. Entre autres raisons expliquant ce surcoût se trouvent :

- La sous-estimation du budget de candidature : la Cour des Comptes souligne que le budget initial était « notoirement sous-estimé », dont la construction de la candidature, qui n'a pas vraiment été comptabilisée.
- Des dépenses non prévues : le budget du COJOP ne prend pas en compte certaines dépenses, par exemple le coût de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques à Tahiti.
- Des milliards de coûts cachés : il est difficile de quantifier précisément l'ensemble des coûts directs et indirects liés aux Jeux, notamment les coûts cachés au sein des ministères et des administrations (infra).

## **B. LES COÛTS NON CONSIDÉRÉS PAR LE BUDGET OFFICIEL DES JOP 2024**

Les sources disponibles et les auditions menées mettent en lumière plusieurs types de coûts liés aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui ne sont pas directement intégrés dans le budget officiel (COJOP et Solideo) et qui pèsent toutefois sur les finances publiques.

### **1. Les coûts liés à la sécurité**

Outre un nombre important d'agents de sécurité privés, les forces de sécurité intérieures (police et gendarmerie) ont été fortement sollicitées, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour l'État. Une partie a été acheminée jusqu'à Paris pour des séjours de plusieurs semaines, intégralement financés par le ministère de l'intérieur. L'hébergement et la restauration des différents personnels impliqués dans la sécurité des Jeux (forces de l'ordre, sécurité civile, etc.) représentent des coûts importants qui ne sont pas intégrés dans le budget du COJOP.

Par ailleurs, des surcoûts liés à la cybersécurité sont attendus. La ligne budgétaire « Cybersécurité » du COJOP a connu une hausse significative lors de la révision budgétaire de 2022, passant de 17 millions d'euros à 28,3 millions d'euros. L'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) intervient également pour accompagner les acteurs publics et privés dans la sécurisation de leurs systèmes d'information, ce qui représente un coût supplémentaire pour l'État.

De même, la DGCCRF a été largement mobilisée par les JOP 2024 de juin à septembre, pour effectuer des contrôles de prix et de qualité dans les commerces de Paris et voisins des sites de compétition. Ses agents ont effectué pas moins de 6 000 contrôles dans la période. C'est un coût indirect pour le ministère de l'économie dont elle dépend.

### **2. Les coûts liés aux transports**

L'aménagement et la gestion des voies réservées, par la création et la gestion de voies réservées pour les athlètes, les officiels et les médias impliquent des coûts importants pour l'État et les collectivités locales, notamment pour les voies temporaires.

Le renforcement de l'offre de transports publics a pesé sur les finances d'IDFM (Île-de-France Mobilités) qui a considérablement renforcé l'offre de transports publics pendant les Jeux. Il ne s'agit pas de nier le bien-fondé de ce choix, ni de celui du renfort des services d'accueil et d'orientation des usagers, mais c'est un coût important pour la collectivité publique, qu'il serait normal d'imputer aux JOP.

L'augmentation massive du prix des tickets à l'unité pendant la période des JOP (4 euros pour le métro et le bus, 6 euros pour le RER) est la conséquence directe du surcoût lié aux transports. Si cette mesure a été présentée comme reposant principalement sur les touristes, de nombreux franciliens ne bénéficiant pas d'un abonnement en ont fait les frais.

Les perturbations du trafic ont aussi leurs coûts indirects. Dès lors que les Jeux ont entraîné des perturbations du trafic routier et aérien, ils ont impacté l'activité économique et entraîné des mesures d'adaptation coûteuses.

### 3. Les coûts liés à l'impact sur les services publics

Les Jeux ont nécessité la mobilisation d'un grand nombre d'agents publics dans différents secteurs (santé, éducation, administration, etc.), avec pour conséquence de perturber le fonctionnement normal des services publics d'une part, et d'entraîner des surcoûts importants liés aux heures supplémentaires, aux primes et aux remplacements. Ces coûts ne font l'objet d'aucune évaluation publique, uniquement d'estimation des syndicats.

Les auditions des syndicats confirment que des primes ont été accordées à certaines catégories de fonctionnaires, notamment les forces de sécurité. Le montant officiel de la prime individuelle pour les forces de sécurité mobilisées est de 1900 euros. En outre, les négociations sur les primes ont été conduites au cas par cas, par ministère ou par entreprise, ce qui a pu créer des inégalités de traitement entre les agents. D'ailleurs de nombreux agents publics n'étaient pas informés de leur éligibilité à la prime avant le début des Jeux.

S'y ajoutent les pertes d'exploitation d'un certain nombre d'établissements publics, notamment culturels (voire infra). Dans le seul secteur de la culture, ce sont des dizaines de millions de recettes entièrement dédiées à la gestion, l'entretien et l'animation de musées qui ont été perdus, soit parce que le lieu a accueilli des compétitions (le Château et le Parc de Versailles, notamment) soit parce que l'activité touristique s'est déportée sur les JOP. Qui va prendre en charge le manque à gagner pour ces établissements, et à défaut comment le répercuteront-ils sur leur exercice ?

*In fine* les économistes estiment que les Jeux ont engendré des centaines de millions d'euros de surcoûts pour l'État du fait de ces primes, mais également des heures supplémentaires et du personnel additionnel qu'il a fallu recruter.

Les finances locales pâtissent également de ces Jeux. Les collectivités locales, injustement prises pour cible et dont le gouvernement exige 5 milliards d'euros de coupes dans le cadre du budget pour 2025, ont aussi été amenées à supporter une partie des coûts liés à la sécurité, aux transports, à l'aménagement des espaces publics et à l'animation des festivités. Ces dépenses, difficiles à évaluer précisément, pourraient peser sur des finances locales déjà fragilisées. Une partie a fait l'objet de subventions des régions, départements ou intercommunalités, en Seine Saint Denis au moins. Les communes labellisées « terre de jeux » ont pu accueillir le relais de la Flamme olympique sans en assumer les coûts demandés par le COJOP au titre de l'exploitation de la marque « Jeux olympiques », mais les autres ont financé de leurs deniers les festivités (180 000 euros par département, 50 000 euros par commune).

Le rapport de la Cour des Comptes souligne en outre que les collectivités territoriales ont été mises à contribution de manière importante pour financer les infrastructures, et ce malgré les promesses initiales d'un financement majoritairement privé.

Que penser du Conseil Départemental de la Vienne qui dépense 180 000 euros pour le passage de la flamme olympique et en même temps coupe pour 250 000 euros de subventions aux associations en charge de la prévention spécialisée ?

L'exemple du surf à Tahiti est à cet égard éclairant. Le gouvernement polynésien a dû financer une partie des surcoûts liés à l'organisation des épreuves.

La question de l'accès aux équipements sportifs après les Jeux est également préoccupante. Le coût pour les scolaires du centre aquatique de Saint-Denis, géré par dans le cadre d'une délégation de service public, n'est toujours pas connu.

La sincérité et la transparence budgétaires de l'État et des organisateurs des jeux laissent profondément à désirer. Les sources soulignent la difficulté de quantifier précisément l'ensemble des coûts directs et indirects liés aux Jeux, notamment les coûts cachés au sein des ministères et des administrations.

#### **4. La nécessaire sincérité et transparence de ce budget**

Le budget « officiel » des JOP 2024 ne reflète pas l'intégralité des coûts liés à cet événement majeur et l'audition relative au suivi des coûts des Jeux met en avant les difficultés d'accès à l'information pour les élus.

Il est primordial que le ministère de l'économie apporte une vision claire et précise des dépenses engagées par les pouvoirs publics et du financement détaillé des JOP et des activités ou aménagements connexes. C'est d'autant plus indispensable dès lors que le Premier ministre a confirmé la garantie financière de la France pour les JO d'hiver 2030. Or, une nouvelle compétition sportive mondiale se saurait se tenir dans quelques années dans le pays sans une évaluation solide, et honnête, des coûts et des bénéfices des JOP 2024 (cf. infra).

Nous demandons la consolidation rapide de l'ensemble des coûts investissement et en fonctionnement, au plan central comme au plan local, et la présentation du résultat de ce travail à la représentation nationale, pour une meilleure transparence.

Enfin l'opacité qui entoure les marchés publics attribués par le COJOP n'est pas acceptable. Le financement de l'organisation des JOP a largement reposé sur des partenariats privés dont les montants restent opaques, et dont les contreparties, y compris s'agissant de la privatisation de l'espace et des moyens publics, sont inconnues. Le COJOP, protégé par les clauses de droit exorbitantes dont bénéficie le CIO, n'a fait aucun effort pour faire la lumière sur les partenariats principaux engagés autour de ces jeux.

## C. LES IMPACTS ÉCONOMIQUES

De l'avis général, au plan macroéconomique, les Jeux sont censés générer des retombées très légèrement positives : la Banque de France l'évalue à +0.25 % de PIB, principalement créés par la vente des droits audiovisuels et des billets des compétitions. Une croissance qui aura profité au CIO, donc.

Le Centre de droit et d'économie du sport a produit l'étude d'impact commandée par le COJOP, dans laquelle il établit des perspectives comprises en 6 et 11 milliards d'euros sur 10 ans pour la seule région Ile de France.

Dans toutes les options qu'envisage l'étude, les phases de préparation et de déroulement des JOP comptent pour 80 à 90 % des activités économiques créées, et la phase postérieure dite d'héritage pour 10-20%, autour de trois secteurs : l'organisation, la construction et le tourisme.

C'est plus complexe lorsqu'on envisage la question dans le détail. Les JOP ont pu créer des évictions touristiques et économiques, affectant certains secteurs d'activité (comme le commerce, la restauration, la culture, etc.).

### Les premiers chiffres des professionnels du tourisme dans la région Ile de France

(Source : Séminaire Banque de France, 7 octobre 2024)

#### Tourisme

Les JOP ont vraiment bouleversé la saison touristique : en dépit d'un bond de 15% pendant la période des Jeux, les professionnels estiment la chute de fréquentation à -4 / -5% sur l'ensemble de la saison. Les mois de mai et juin ont été très mauvais en raison de l'anticipation des visiteurs, notamment professionnels.

L'entre-Jeux (olympiques et paralympiques) a ainsi été moins bon qu'en année ordinaire, selon eux. Les Jeux paralympiques ont surtout attiré un public parisien et francilien.

#### Restauration

Les établissements de restauration assise se sont vidés du 15 au 26 juillet. Pendant les JOP, les restaurants dont une partie du chiffre d'affaires repose sur la restauration en terrasse et qui se trouvaient dans les quartiers à circulation limitée, voire interdite, ont perdu beaucoup de chiffre d'affaires.

Les professionnels régionaux de la restauration estiment les pertes totales à -20% au mois d'août, parfois même à des chutes de 50 à 60% dans des quartiers comme le Trocadéro ou les Batignolles.

#### Hôtellerie

Si l'hôtellerie de luxe s'en est très bien sortie, l'hôtellerie classique a souffert de la concurrence de airbnb, érigé en partenaire principal, qui a bénéficié d'une publicité énorme du CIO.

Au total le secteur a vendu 2,5 millions de nuitées en moins sur la période estivale cette année : avant et entre les jeux olympiques et paralympiques, l'activité a été très basse, et le rythme habituel n'est pas encore revenu.

La crainte de défaillances élevées dans les mois à venir est assez forte pour les organisations professionnelles.

Dans tous les cas, l'impact économique réel des Jeux est difficile à évaluer et se révélera plus précisément sur le long terme. Les estimations des économistes sont prudentes.

Il reviendra aux services de l'État de conduire cette évaluation a posteriori, pour bien mesurer les bénéfices qu'un événement sportif de cette ampleur apporte dans la durée aux territoires qui l'organisent. Aujourd'hui, passée l'impulsion de court terme, il est impossible de garantir des effets de long terme.

L'impact sur l'emploi est particulièrement difficile à évaluer.

Les Jeux ont généré des créations d'emploi importantes mais temporaires, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la restauration, de la propreté, des transports et de l'accueil. Ces emplois sont souvent précaires et peu qualifiés. La DRIEETS (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) estime à 73 000 le nombre d'emplois mobilisés, mais l'incertitude demeure sur leur devenir après les Jeux. À Londres, les JOP 2012 avaient plutôt contribué à l'accroissement du taux de chômage, en orientant massivement les demandeurs d'emploi vers le BTP et l'événementiel, sans qu'existe une demande soutenue dans la durée.

La nature temporaire des emplois et l'absence de données précises sur les emplois indirects et induits rendent difficile l'évaluation de l'impact réel des Jeux sur l'emploi. Des économistes s'interrogent sur la pérennité de ces emplois et alertent sur le risque d'un effet d'aubaine pour les entreprises, qui pourraient profiter des Jeux pour recourir massivement à des contrats courts.

Les auditions de syndicats (FSU et Solidaires) révèlent un manque de transparence sur les conditions de travail des agents publics et des salariés des entreprises sous-traitantes. Des inquiétudes sont exprimées quant aux congés repoussés, aux heures supplémentaires imposées et aux pressions pour recourir aux comptes épargne-temps (CET).

La CCI Seine-Saint-Denis décrit des opportunités économiques générées par les Jeux pour les entreprises du département, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la restauration et de la propreté.

Mais l'analyse souligne aussi les limites de cet impact positif. Ainsi par exemple la concentration des opportunités en faveur d'entreprises de certains territoires en particulier (comme Montreuil ou Romainville) risque d'accentuer les inégalités territoriales au sein du département. De plus, la part des marchés publics attribués aux entreprises d'économie sociale et solidaire reste très modeste.

L'audition de la CCI de Seine Saint Denis et de la CRESS met en garde contre les effets d'annonce et plaide pour un suivi précis des retombées économiques réelles des Jeux dans la durée, notamment en termes d'emplois créés et de commandes publiques pour les TPE/PME.

Elle soulève ainsi le possible hiatus entre les besoins de court terme liés à l'événement et les besoins de long terme du territoire. Ainsi le modèle économique des entreprises d'ESS, basé sur l'emploi durable et l'insertion, est difficilement compatible avec la temporalité des Jeux.

Les acteurs de l'économie locale appellent enfin à un relais de la commande publique après les Jeux pour pérenniser les emplois créés et éviter un « trou d'air » pour les entreprises du territoire.

Concernant l'insertion sociale et professionnelle, Paris 2024 s'était fixé un objectif ambitieux de 10 % d'attribution des marchés aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Les résultats sont plus que mitigés. Si cet objectif a été globalement atteint localement, la part de l'ESS dans les marchés de la Solideo (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) est restée très faible (moins de 0,2 %).

La sous-mobilisation des structures de l'ESS dans certains secteurs s'explique par les difficultés qu'elles ont rencontrées pour répondre aux exigences de certains marchés, notamment dans la sécurité et la restauration, en raison des pics d'activité et du manque de temps pour adapter leurs modèles.

Enfin, les clauses sociales ne sont pas toujours respectées. Les auditions révèlent des difficultés à faire respecter les clauses sociales dans les marchés publics, notamment en matière d'insertion professionnelle et de recours aux heures d'insertion. Des entreprises cherchent à contourner ces obligations, ce qui limite l'impact social des Jeux.

## **D. FOCUS : LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VISION DES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE AUX JOP 2024**

Loin de l'enthousiasme béat souvent mis en avant, les auditions révèlent une certaine lucidité des séquano-dyonisiens quant aux opportunités, mais aussi aux risques et défis qui se font jour après l'événement.

### **Le sport populaire en Seine Saint Denis**

#### **Des infrastructures déficientes**

- Le département compte environ 1 installation sportive pour 1 000 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 1.3 installations pour 1 000 habitants.
- Plusieurs communes, notamment celles des zones urbaines denses, ont un déficit marqué en terrains de sport et en piscines, avec seulement 50 % des besoins couverts selon les normes nationales. Les mieux dotées : Saint Denis et Montreuil / Les moins bien dotées : Clichy sous Bois, Montfermeil, Le Blanc Mesnil, Les Pavillons sous Bois, par exemple.

#### **Qualité des équipements**

- Environ 30 % des équipements sportifs du département sont jugés vétustes ou ne répondant pas aux normes de sécurité actuelles.

#### **Carence en personnel d'encadrement**

- **Encadrement sportif**
  - Il y a environ 1 éducateur sportif pour 2 000 habitants dans le département, comparativement à la moyenne nationale de 1 pour 1 500.
  - Le manque de professionnels qualifiés est particulièrement aigu dans les disciplines telles que la natation et l'athlétisme, où la demande est forte.
- **Programmes de formation et recrutement**
  - Seulement 20 % des clubs sportifs locaux disposent de personnel suffisamment qualifié pour encadrer des activités diversifiées, ce qui limite l'accès à des sports variés pour les jeunes et les adultes.
  - Les programmes de formation locaux pour les éducateurs sportifs ne parviennent pas à répondre à la demande, en partie à cause de limitations budgétaires.

Le cas de l'Île-Saint-Denis qui a su profiter de l'organisation des JOP sur son territoire pour construire un projet global de développement territorial est exceptionnel ; il s'applique à quelques communes de l'ouest du département qui ont accueilli l'essentiel des infrastructures d'accueil et des compétitions (L'Île Saint Denis, Saint Denis, Saint Ouen, Dugny, Le Bourget). Le reste du département a marginalement profité des JOP 2024 pour drainer des moyens renforcés. Au contraire, la dynamique des JOP 2024, du fait notamment de l'accueil de la Flamme olympique, de l'installation de « fans zones » et de « Clubs » de transmission des compétitions, a suscité des attentes que les municipalités sont aujourd'hui en peine de satisfaire.

Les collectivités s'interrogent sur l'augmentation des charges pour les services publics locaux (sécurité, nettoyage, voirie...) pendant et après les Jeux. Le risque d'une augmentation des impôts locaux pour financer ces dépenses n'est pas écarté.

L'audition du maire de l'Île-Saint-Denis met en garde contre le risque de gentrification et de spéculation immobilière lié aux Jeux. La construction de logements neufs, bien que nécessaire, pourrait accentuer la pression sur les prix du marché immobilier et marginaliser les populations les plus fragiles. Il s'agit d'un phénomène classique et plusieurs fois observés, notamment après les JO de Londres 2012, d'éviction indirecte des catégories populaires.

Les collectivités dyonisiennes insistent également sur la nécessité de répondre aux besoins spécifiques de la population, plus jeune que la moyenne, notamment en matière d'accès aux services publics, d'emploi et de logement.

## **II. Promesses et Réalités de l'héritage sportif**



Le développement du sport et de la pratique sportive était une promesse centrale des JOP 2024. Le discours officiel mettait en avant un « nouveau modèle » de Jeux « plus responsables, plus durables, plus solidaires et plus inclusifs », et le sport devait jouer un rôle crucial dans cet héritage.

Même s'il faudra du recul pour évaluer sérieusement la réalisation de ces ambitions, les professionnels du sport du quotidien et les élu.e.s locaux.les sont inquiets. La focalisation sur le spectacle et l'élite sportive a occulté, de leur point de vue, le besoin de soutien aux équipements de proximité et aux structures associatives qui constituent la base du sport populaire en France.

## A. UN MANQUE DE SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES

Un point de friction majeur concerne le manque de soutien aux 3,5 millions de bénévoles des clubs sportifs. Malgré leur rôle essentiel dans la vie sportive locale, ils subissent une charge administrative importante liée aux procédures d'appel à proposition incontournables pour obtenir des financements, même modestes, et un manque de soutien de l'État.

## B. DES INITIATIVES POUR L'INCLUSION ET L'ACCÈS AU SPORT, MAIS DES LIMITES

**Des initiatives ont été mises en place pour favoriser l'inclusion par le sport.** Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a mis en place une « stratégie paralympique départementale » ; le PRISME, construit à Bobigny, est présenté comme un exemple d'infrastructure inclusive. C'est un début. Mais toute la France a besoin de tels équipements.

## Quelques initiatives « Héritage » lancées autour des JOP 2024

- **Programme « Génération 2024 »** : Ce programme, lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère des Sports, vise à développer la pratique sportive et les valeurs olympiques dans les écoles et les établissements scolaires. L'objectif est de créer un héritage sportif durable en ancrant la pratique sportive dans le quotidien des jeunes générations.
- **Développement d'infrastructures sportives** : Les Jeux Olympiques sont l'occasion de construire ou de rénover des équipements sportifs, notamment en Seine-Saint-Denis. Ces infrastructures, comme le centre aquatique olympique, sont destinées à être reconverties après les Jeux pour un usage pérenne par les habitants et les clubs sportifs. Des régions autres que l'Île-de-France accueilleront également des sites de compétition, notamment Bordeaux, Nantes, Lyon, Saint-Étienne, Nice, Marseille et Lille (football, handball, basketball) ou encore Teahupo'o, à Tahiti.
- **Terres de Jeux** : Outre les sites de compétition, d'autres villes et régions françaises ont été labellisées « Terres de Jeux ». Ces territoires ont bénéficié d'un soutien pour développer des projets liés aux Jeux, notamment dans le domaine culturel. Par exemple, Marseille a lancé une initiative importante pour mettre en valeur les liens entre l'art et le sport, impliquant plusieurs musées de la ville.
- **Programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école »** : Initialement expérimenté dans l'académie de Créteil, ce programme a été étendu à toutes les écoles françaises en raison de son succès.
- **Programme « Impact 2024 International »** : Ce programme, lancé par Paris 2024 en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), vise à mettre le sport au service du développement en Afrique. Il s'agit de créer un héritage social et sportif au-delà des frontières françaises.

## C. LE POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS EN EPS

### **Manque de moyens et suppression de postes :**

- La FSU dénonce la suppression de 1 000 postes de professeurs d'EPS depuis 2017, ce qui contredit l'objectif affiché de développer la pratique sportive.
- Le manque d'infrastructures et d'équipements est également pointé du doigt, limitant l'accès à la pratique pour de nombreux élèves.
- La FSU réclame un « plan Marshall » pour financer la construction et la rénovation d'infrastructures sportives. L'association nationale des élus locaux en charge du sport (ANDES) estime que la seule rénovation des équipements existants exigerait entre 10 et 15 milliards d'euros.

### **Des initiatives insuffisantes et mal pensées :**

- L'instauration de 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) dans le primaire est jugée insuffisante, notamment en raison du manque de tenues adaptées et de lieux appropriés.
- Les 2 heures supplémentaires au collège, déléguées aux associations et aux clubs, sont critiquées car elles ne bénéficient qu'aux élèves déjà engagés dans une pratique sportive, laissant de côté ceux qui en sont le plus éloignés.
- Le financement alloué aux clubs pour ces 2 heures est jugé dérisoire (100 euros pour 20 élèves par heure).

Les enseignants expriment donc un certain pessimisme quant à l'héritage des JOP 2024 en matière de pratique sportive.

## D. LA QUESTION DE LA PÉRENNITÉ DES FINANCEMENTS

La question de la pérennité des financements dédiés au sport après les JOP est une préoccupation majeure. Les lourds investissements réalisés pour l'événement risquent de ne pas être suivis d'un soutien durable aux clubs et aux associations sportives. L'arrêt des emplois aidés en 2017, juste après l'obtention des Jeux, est cité comme un exemple de politique contradictoire avec les ambitions affichées.

Les infrastructures sportives construites pour les JOP sont reconnues pour leur qualité et leur performance. Le centre aquatique de Saint-Denis, par exemple, est un équipement de pointe. Cependant, l'utilisation à long terme de ces infrastructures reste incertaine. L'expérience des Jeux précédents montre que l'exploitation d'équipements sportifs aussi ambitieux ne répond pas nécessairement aux besoins des acteurs du sport de proximité : c'est coûteux pour les municipalités, en énergie, en personnels. La diversité des publics appelle une amplitude horaire d'ouverture qu'elles ne peuvent souvent pas assumer. Dans les communes qui ne peuvent plus construire faute de foncier disponible, par exemple au Pré Saint Gervais, l'enjeu réside davantage dans la rénovation des équipements existants et le financement d'animateurs sportifs qui peuvent proposer des activités extérieures.

À défaut, la pratique sportive s'oriente vers les salles payantes, privant une partie de la population de toute possibilité de s'y engager.

Tous les acteurs sont unanimes : l'héritage ne se décrète pas du seul fait de la réussite d'un événement international, et des performances stimulantes des sportifs nationaux.

L'héritage des JOP 2024 en matière de développement du sport dépendra en grande partie des politiques publiques mises en place après l'événement. Un engagement politique fort et des investissements durables sont nécessaires pour que les JOP 2024 marquent réellement un tournant pour la pratique sportive en France.

# III. Le Droit du travail bafoué



Dès le début de leur organisation, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont été présentés comme un modèle en matière de respect des droits et libertés fondamentales. Au sujet du droit du travail, le Comité d'organisation des JOP avait d'ailleurs lui-même annoncé vouloir organiser un événement responsable sur le plan économique, social et environnemental, et cela avant même la pandémie de Covid-19.

Une « charte sociale », signée en 2018, a été négociée entre les organisations patronales et syndicales. Elle avait pour objectif de déterminer « *un ensemble d'engagements sociaux visant à laisser un héritage social fort à l'action du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et de la société de livraisons des ouvrages olympiques (SOLIDEO)* » et cette Charte a véritablement permis une réduction importante des accidents du travail : leur taux a été divisé par cinq en comparaison des autres chantiers du secteur du bâtiment, l'un des plus dangereux de France.

La charte a été signée par Solideo, les entreprises et les collectivités et les partenaires sociaux dans leur ensemble. Elle comprenait un certain nombre d'engagements de principe, notamment des clauses sur l'emploi, les discriminations, mais aussi un engagement pour garantir des conditions de travail respectueuses de la santé et de la sécurité des travailleurs sur les chantiers et prévoyait notamment des permanences syndicales.

Alors que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris devaient être synonymes de modernité, d'inclusivité et de promotion des droits humains, la cérémonie d'ouverture passée, de nombreuses personnalités, syndicats et journalistes ont révélé des violations flagrantes, graves et répétées du droit du travail. C'est ainsi que, derrière cet événement planétaire, de nombreux abus et l'exploitation des travailleurs les plus précaires, de bénévoles et de travailleurs sans-papiers ont été mis au jour. Si la France peut se targuer d'avoir organisé les « *Jeux du renouveau* » (une expression érigée en slogan de Paris 2024), leur mise en place a néanmoins entraîné des pratiques contraires au droit du travail et dignes d'un autre temps, bien loin du « renouveau » promis.

---

## **A. ACCIDENTS ET INSPECTION DU TRAVAIL : UNE RÉUSSITE EN DEMI-TEINTE**

### **1. L'Inspection du travail : une institution malmenée mais instrumentalisée au service de l'image des chantiers olympiques**

Dès 2019, l'Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers (URACGC) a été créée pour contrôler les 65 chantiers olympiques en Ile-de-France et 8 agents de l'Inspection du travail ont été placés sous son autorité. Elle a essentiellement effectué des contrôles sur les chantiers de travaux des Jeux olympiques et sur le Grand Paris express.

Si l'objectif d'intensification des contrôles des sites et chantiers par des contrôleurs ou inspecteurs était bien évidemment approprié, il faut néanmoins préciser que ce surcontrôle s'est fait au détriment des sections généralistes territoriales et autres chantiers en cours en Île-de-France. En effet, pour ce dispositif, aucun poste d'inspecteur du travail n'a été créé. Dans le même temps, 45 postes d'inspecteurs du travail ont même été supprimés en Ile de France.

Comme le souligne Valérie Labatut, responsable syndicale à la CGT-Inspection du travail, il s'agit « *d'une politique à géométrie variable menée par le ministère du Travail qui vise à éviter un coup de projecteur défavorable sur les chantiers des JO* ». Pour rappel, 740 postes en équivalent temps plein ont été supprimés au sein de l'Inspection du travail entre 2015 et 2021, soit 16 % des effectifs.

Aussi, l'article L211-11-1 du Code de la Sécurité intérieure tel que modifié par la loi du 19 mai

2023 relative aux jeux Olympiques, est venu imposer aux agents de l'Inspection du travail la détention d'une accréditation pour intervenir pendant les JOP, en plus de leur carte professionnelle. Cette obligation a suscité de grandes inquiétudes car elle a eu pour conséquence directe de limiter la liberté d'accès des contrôleurs et inspecteurs aux sites et chantiers des JOP.

Par ailleurs, la soumission à une accréditation contrevient aux principes de la Convention n°81 de l'OIT qui garantit le droit des inspecteurs à entrer dans tout établissement sans avertissement préalable.

## **2. Des accidents du travail en baisse : une réussite à un instant T**

Dans un communiqué en date du 19 juillet 2023, l'Elysée déclarait qu'« avec 130 accidents, dont 17 graves, les chantiers olympiques étaient cinq fois moins accidentogènes que la moyenne du BTP ». Si ces chiffres indiquent une nette baisse du nombre d'accidents sur les chantiers JOP, il est primordial de rappeler que ce sont 130 accidents de trop et qu'il faut aussi y intégrer les 5 morts accidentels survenus sur les chantiers du Grand Paris Express depuis 2020. L'absence de prise en compte des chantiers du GPE dans l'évaluation des conséquences des JOP est totalement fallacieuse, tant les deux projets sont liés.

Le rôle de l'Inspection du travail dans la réduction des accidents sur les sites et chantiers des JOP est indéniable. Pourtant l'institution continue de perdre des effectifs à chaque projet de loi de finances.

S'il nous importe de relever que la baisse du nombre d'accidents du travail est une bonne chose, il est fondamental de marteler qu'il est impératif que les budgets de l'Inspection du travail soient augmentés pour permettre à tous les travailleurs du pays de recourir à ces contrôles, et faire en sorte que les accidents du travail puissent baisser partout sur le territoire et de façon durable, non pas seulement lorsque les yeux du monde sont braqués sur le pays.

## **B. L'UTILISATION DES CONTRATS « FORFAIT JOUR » AU SERVICE DE L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS**

Le recours massif aux contrats « forfait jour » par le Cojop a été une source majeure de tensions sociales durant l'événement. Conçu initialement pour les cadres bénéficiant d'une autonomie dans la gestion de leur temps de travail, le « forfait jour » a été appliqué à 2 800 des 3 200 salariés du Cojop. Beaucoup de ces salariés n'avaient pas le statut cadre et avaient très peu d'autonomie dans l'organisation de leurs tâches.

Cette modalité contractuelle, en temps normal sans suivi horaire spécifique, a conduit à des semaines de travail de 60 à 80 heures, sans qu'aucune rémunération ne soit versée pour les heures supplémentaires travaillées. Dans certains cas, les plannings étaient stricts et les contraintes horaires imposées aux salariés, ce qui permet de douter de l'opportunité du recours aux contrats « forfait jour ».

En août dernier, France Info avait questionné le Cojop sur le sujet. Ce dernier avait alors répondu n'avoir « *enregistré aucune contestation judiciaire de la part de ses salariés, ni de difficultés particulières remontées par les représentants du personnel* ».

Pourtant, en septembre 2024, le média « Rapports de Force » révélait qu'une vingtaine de salariés allaient saisir les Prud'hommes, avec l'appui de la CGT, pour faire requalifier leurs contrats en contrats de travail classiques et réclamer le paiement de milliers d'heures supplémentaires non rémunérées. Selon la CGT, plusieurs centaines de salariés pourraient potentiellement rejoindre cette action collective, ce qui pourrait aboutir à une procédure pour travail dissimulé.

Ce recours abusif aux contrats « forfait jour » met en lumière l'ambivalence de ces jeux. Cet événement mondial est supposé faire rayonner la France dans le monde. Sa face sombre est celle de la souffrance au travail et du mépris des droits des travailleurs au bénéfice d'entreprises privées.

## C. LA PRÉCARITÉ AU SERVICE DES JEUX

### 1. Le recours à la sous-traitance et à l'intérim : l'irresponsabilité du Cojop

Les JOP 2024 ont largement reposé sur une main-d'œuvre précaire. Une grande partie de ces travailleurs étaient employés en CDD ou à travers des contrats de sous-traitance. Dans une pure logique marchande, le Cojop a privilégié les prestataires dont les tarifs étaient les plus bas.

C'est le cas de l'entreprise Konecta, prestataire du Cojop et responsable de la gestion de l'assistance téléphonique. Chez CRM08, l'une des filiales de Konecta, plus de 70 % des employés de l'entreprise se sont mis en grève pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail. Les employés qui étaient recrutés spécifiquement pour les jeux, par le biais de contrats précaires, ont dénoncé le fait que leur salaire de base ne dépassait pas le salaire minimum et que les primes promises sont restées floues voire inexistantes.

Il existe un autre exemple emblématique de cette catégorie de travailleurs placés sous le régime de la sous-traitance, il s'agit des « gilets violets » de la RATP. Ces travailleurs, employés pour l'accueil, sont majoritairement des intérimaires provenant des agences Cityone, Samsic ou Randstad. Pour bon nombre d'entre eux, ils étaient soumis à une période d'essai systématiquement renouvelée et ne bénéficiaient d'aucune formation. Leur amplitude horaire pouvait s'étendre jusqu'à 10 heures par jour, avec une pause théorique de 45 minutes, qui n'était pourtant pas organisée. Ces agents travaillaient debout, sans pouvoir s'adosser, ne disposaient pas de locaux adaptés, n'avaient ni endroit pour manger ni accès à l'eau potable. La communication avec leurs employeurs se faisait exclusivement via une plateforme en ligne, et certains n'ont toujours pas reçu leur fiche de paie ni leur salaire.

La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de 2024 a connu un vif succès avec une reconnaissance quasi-unanime à travers le monde. L'excellence de cette cérémonie doit beaucoup aux artistes et techniciens qui y ont pris part et sans qui rien n'aurait été possible. C'est là où le bât blesse. Après avoir constaté des inégalités de traitements importantes entre les artistes recrutés pour la cérémonie, le Syndicat français des artistes-interprètes (SFA-CGT), branche de la CGT Spectacles, a dû entamer un bras de fer avec les organisateurs de la compétition et de la cérémonie, Paris 2024 et Paname 24 (cf. « VII. Conséquences sur l'accès à la culture et le monde culturel » pour une présentation détaillée des problématiques posées au secteur culturel en matière de droit du travail, au-delà des aspects développés ci-après).

Un préavis de grève avait été déposé pour le jour de la cérémonie d'ouverture afin de contester les conditions honteuses de recrutement de près de 300 danseurs intermittents du spectacle, sur les 3 000 recrutés au total. Reprochant des écarts de rémunération importants, l'absence de défraiement ou des recrutements sans connaissance du montant de la cession des droits voisins, les organisateurs ont partiellement cédé à deux jours de la cérémonie en faisant droit aux demandes du syndicat, en conséquence de quoi les cachets de base des artistes concernés ont pu être revalorisés.

Dans le cadre de la sous-traitance en cascade, il est crucial de rappeler ici que le poids des salaires dans les tarifs proposés par une entreprise est très important. Plus les tarifs proposés sont bas, plus les salaires des employés le sont aussi.

Le Cojop a donc laissé s'installer des pratiques de concurrence sur les conditions de rémunération et de travail des salariés tout en feignant d'ignorer ces agissements. Les responsables syndicaux ont précisément pointé l'absence de limitations dans la charte sociale concernant la sous-traitance, pourtant réputée très accidentogène. C'est particulièrement le cas sur les chantiers des JO pour lesquels des travailleurs sans papier ont été recrutés.

## 2. Le recours aux travailleurs sans papiers : l'indécence au coeur du système

Les chantiers olympiques ont également révélé des abus massifs concernant l'exploitation de travailleurs sans papiers. Sur plusieurs sites, notamment le village olympique ou l'Adidas Arena, des contrôles ont été réalisés par l'Inspection du travail. Ils ont permis de découvrir l'existence d'un réseau exploitant plus d'une centaine de travailleurs sans papiers. Les contrôles ont ainsi mis en évidence l'absence d'équipements de sécurité, des charges horaires épuisantes sans repos ni congés et des rémunérations largement inférieures aux normes légales. Ce réseau est resté actif jusqu'en octobre 2023, soit plus d'un an et demi après la découverte des premières irrégularités.

Les travailleurs sans papiers se sont largement mobilisés pour faire reconnaître leur situation pour les JOP 2024. Dès novembre 2018, le mouvement des « Gilets Noirs » qui lutte pour des papiers pour toutes et tous et contre le racisme et l'exploitation des travailleuses et travailleurs sans papiers, s'est organisé en région parisienne. Le 17 octobre 2023, une importante mobilisation à l'Arena a eu lieu pour contester le recours aux travailleurs sans papiers sur les sites de Jeux Olympiques. Certains d'entre eux ont ainsi pu être régularisés. Ces travailleurs étaient plongés dans des conditions de travail déplorables, assignés aux tâches les plus physiques et les plus dangereuses, sans contrats ni fiches de paie. Ici encore, c'est le recours à la sous traitance en cascade qui est pointé du doigt. La sous traitance permet aux entreprises du bâtiment de contourner les règles légales, d'employer des travailleurs et travailleuses sans papiers, au mépris du respect des droits fondamentaux de ces personnes.

Même si certains de ces travailleurs ont été régularisés dans l'urgence pour éviter un scandale médiatique, les pertes pour l'État en cotisations sociales et en impôts sont estimées à plus de 10 millions d'euros. Par ailleurs, ce contraste entre la réduction des accidents de travail et l'exploitation des travailleurs sans papiers montre bien les limites de la charte sociale, en apparence protectrice, mais contournée dans les faits par des pratiques illégales.

Nous savons que les travailleurs précaires, tels que les salariés en sous-traitance, les travailleurs intermédiaires et les travailleurs sans papiers, sont les plus exposés aux accidents du travail. Les organisateurs des Jeux, en détournant le regard, ont sciemment choisi de faire primer l'organisation de l'événement sur la santé et la sécurité des personnes qui ont littéralement construit ces Jeux.

## D. LE BÉNÉVOLAT OLYMPIQUE : LA MARCHANDISATION DU VOLONTARIAT

En premier lieu, il est primordial de préciser que le bénévolat est toujours, dans les manifestations culturelles ou sportives, un élément essentiel du bon déroulement de l'événement et un facteur de l'engouement important entourant des événements tels que les Jeux olympiques et paralympiques. Il reste cependant important de s'interroger sur la proportion que représente le bénévolat, l'attitude des organisateurs à cet égard ainsi que les missions, les charges horaires et les directives qui ont été données aux bénévoles d'un événement dont le budget total est colossal.

Pour assurer le bon déroulement des JO 2024, le Cojop a donc eu massivement recours au bénévolat en mobilisant 45 000 bénévoles. Une véritable armée, indispensable au fonctionnement des JO, qui a assuré tout le long de l'événement des tâches variées, pour la plupart éloignées du domaine sportif. Près des deux tiers de ces missions consistaient à gérer des flux de personnes dans les gares, aéroports, et autres sites, ou encore à participer à l'installation d'équipements de communication. À ce titre, les missions des bénévoles sur le volet transport ont été vivement critiquées comme un réel manque à gagner pour les sociétés de taxi.

La disproportion entre l'intensité de leur engagement et leur statut de volontaire laisse perplexe : leur engagement a pu atteindre 48 heures par semaine, sans compensation pour les frais de transport ni pour l'hébergement. Le recours à ces bénévoles, alors que le budget total des JO dépasse les 8 milliards d'euros, a soulevé de nombreuses critiques. Le coût pour rémunérer ces bénévoles au Smic horaire n'aurait représenté qu'environ 1 % du budget total des Jeux, mais le Cojop a choisi de maintenir cette main-d'œuvre gratuite.

Dans ce cadre, l'établissement d'une « charte du volontariat olympique et paralympique » par le Cojop et les services de l'État pour matérialiser et encadrer « *l'engagement moral du volontaire* » est venue insister sur l'aspect purement volontaire de cet engagement. Cela laisse envisager la volonté des organisateurs de se prémunir d'éventuelles contestations. À ce titre, la Cour des comptes avait d'elle-même précisé que cette charte n'était pas suffisante pour écarter « *tout risque juridique de requalification* ». L'investissement des volontaires lors des JOP 2024 contribue à une marchandisation du volontariat au prétexte d'un esprit olympique qui se trouverait fragilisé par la professionnalisation de l'accueil. De nombreux collectifs et organisations syndicales ont dénoncé ces pratiques et estiment que le volontariat a été utilisé comme un levier d'exploitation dans l'objectif de réduire les coûts d'organisation, au mépris de ce même esprit des Jeux, du droit du travail et des droits fondamentaux des travailleurs.

En parallèle, il est à noter que certaines administrations ont augmenté la capacité maximale de leurs comptes épargne temps ainsi que la majoration du paiement des RTT afin de maintenir les agents en poste. L'enjeu étant de maintenir le plus de monde possible en poste durant le déroulement des JOP 2024. Se pose ici encore le même dilemme : embaucher davantage ou faire travailler davantage. Il est regrettable, mais peu étonnant, que la puissance publique ait, encore une fois et à la manière des entreprises privées, choisi de faire primer ses objectifs sur les conditions de vie et de travail des personnes qu'elle a sous sa responsabilité.

En conclusion, si les Jeux Olympiques et paralympiques ont été un événement planétaire réputé réussi, il est à considérer que leur organisation s'est faite au mépris du droit du travail et des travailleurs. Les révélations de situations d'exploitation, de surexploitation et de précarité de nombreux travailleurs et travailleuses continuent d'augmenter. Ces abus doivent conduire à une remise en question sérieuse de la manière dont les grands événements internationaux sont organisés de sorte de garantir des conditions de travail équitables et respectueuses des droits humains.

# **IV. Les libertés publiques et les droits fondamentaux malmenés**



La période olympique a été symptomatique de l'utilisation d'outils judiciaires et administratifs pour poursuivre des objectifs politiques : massification de la surveillance, répression des militants et des journalistes notamment par l'utilisation de garde-à-vue préventives, ou encore multiplication des assignations à résidence.

## **A. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 ONT ÉTÉ UN PRÉTEXTE POUR ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE LA SURVEILLANCE DE MASSE PAR LA VIDÉOSURVEILLANCE DE MASSE (VSA)**

La VSA désigne l'utilisation d'algorithmes pour rendre automatique l'analyse des images captées par les caméras de vidéosurveillance en temps réel et en continu. Avant la loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la VSA était, depuis 2015, utilisée en toute illégalité (comme l'a révélé le média d'investigation Disclose en novembre 2023). La Quadrature du Net recense dans ce cadre l'utilisation de reconnaissance faciale, des plaques d'immatriculation, de détection de la couleur de peau, de l'âge, de la vitesse de déplacement, du port d'un masque... Le phénomène est européen : en juillet, Amnesty International identifiait 11 pays européens qui utilisent la reconnaissance faciale (dont la France), et 6 qui prévoient de le faire.

Depuis l'introduction d'un cadre légal pour la VSA en 2023 dans le cadre des « grands événements » pour une utilisation expérimentale jusqu'à fin 2025 et uniquement dans le cadre d'un décret, au moins 19 arrêtés préfectoraux autorisant l'utilisation de la VSA ont été publiés à cette fin (selon un recensement opéré par La Quadrature du Net), surtout dans les réseaux de transports. À titre d'exemple, l'arrêté autorisant la VSA entre le 25 juillet et le 13 août à Paris dans 11 stations de métro (Arrêté n° DUPA 2024-1007 de la Préfecture de Police de Paris) a touché potentiellement 12 millions de personnes sur une période de 20 jours.

Or, la VSA collecte nécessairement des données biométriques selon la définition du Règlement général sur la protection des données (RGPD), comme l'a pointé la Ligue des Droits de l'Homme. Et ce à l'encontre du droit au respect de la vie privée protégé par l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 (DDHC). La Commission nationale consultative des droits de l'homme, que nous avons auditionnée, pointe le manque de protection de ces données, le manque de vérification par la CNIL en amont des algorithmes et des entreprises qui conçoivent ces algorithmes, et l'insuffisance des dispositifs techniques pour mettre les données à l'abri de manipulations diverses.

La proportionnalité et la nécessité de l'utilisation de ces données personnelles n'ont pas été prouvées ! Au contraire, la vidéosurveillance a été plusieurs fois démontrée comme inefficace (comme le rappelait la Cour des comptes dans son rapport thématique sur les polices municipales de 2020). De nombreux manquements à la garantie de l'information des citoyens (qui n'en est pas une) ont été observés. La Quadrature du Net, que nous avons auditionnée, a relevé d'autres abus. Des autorisations courent jusqu'à 2 à 3 jours après la fin de l'événement ! Des autorisations concernent des périmètres trop larges. Par exemple, dans le cas d'un événement à Roland-Garros, étaient concernées les stations de métro attenantes, mais aussi les stations de République et de Odéon, dans une période où la place de la République était le lieu de manifestations en soutien à la Palestine. Enfin, des arrêtés ont été publiés juste avant le début de l'autorisation, rendant impossible les recours. À titre d'exemple, l'arrêté qui autorise l'emploi de la VSA du 7 au 14 mai 2024 a été publié la veille du début de la mesure.

Et maintenant ? Le Préfet de Paris Laurent Nuñez s'est dit très favorable à l'extension des autorisations de la VSA au-delà du cadre de la loi du 19 mai 2023 ! Le Sénat a déjà cherché à pérenniser l'utilisation de la reconnaissance biométrique dans l'espace public en votant une proposition de loi en juin 2023. L'Assemblée nationale doit désormais débattre d'une proposition de loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports, adoptée par le Sénat le 13 février 2024, qui étend l'utilisation d'enregistrements vidéo à la SNCF et la RATP. Enfin, en partie sous pression des représentants français, le règlement européen UE 2024/1689 établissant des règles harmonisées en matière d'intelligence artificielle du 13 juin 2024 autorise la reconnaissance faciale sous certaines conditions.

La combinaison de la VSA avec des logiciels de police prédictive est déjà d'actualité. La Quadrature du Net identifie le danger d'un risque d'un biais de confirmation : les équipes de police envoyées sur les territoires recommandés par l'algorithme sont davantage à même d'observer des infractions, et donc de confirmer les données de l'algorithme.

## B. LES JO, UN CAS PRATIQUE DE LA RÉPRESSION DES MILITANTS POLITIQUE

Depuis 2015, on observe une répression et criminalisation de plus en plus systématique des militants politiques : assignation à résidence de militants pendant la COP21, répression brutale des Gilets jaunes et du mouvement des retraites.

La période des JO de Paris 2024 n'a pas échappé à la règle. Au minimum 70 militants ont fait l'objet de garde-à-vue préventive, et les journalistes en ont fait l'objet, dans des cas recensés par Attac. Avec d'une part des gardes-à-vue (GAV) sans justification par un délit matériellement constaté, suivies d'un classement sans suite, dont certaines durant pendant 60 heures<sup>1</sup> pendant la cérémonie d'ouverture des JO. Les militants d'Extinction Rebellion ont été particulièrement visés par ces arrestations arbitraires : parce qu'ils s'entraînaient à grimper dans les arbres du bois de Vincennes sans lien avec les JO (9 personnes - 22 heures de GAV), qu'ils collaient des autocollants « *Les JO c'est pas jojo* » dans le métro (8 personnes - 11 heures de GAV sur le motif de « regroupement en vue de commettre des violences et des dégradations ») ou encore pour une action datant du 1er mai (6 personnes - 48 heures de GAV). Les journalistes ont fait l'objet pour leur part de passage et de gardes à vue le 27 juillet, sans qu'aucun délit ne soit commis.

Ces pratiques sont sans fondement et visent à museler l'expression des militants politiques ainsi qu'à empêcher la mise à disposition d'informations de la part des journalistes. Elles marquent un dévoiement des principes fondamentaux de la procédure pénale. Des avocats, que nous avons auditionnés, rappellent l'impossibilité légale d'un contrôle juridictionnel effectif sur ces mesures privatives de libertés et dénoncent l'inertie du procureur de la République pendant ces GAV. Par ailleurs, le placement en GAV permet le fichage policier via la prise d'empreintes digitales et génétiques, la prise de photographies, l'accès au téléphone, et parfois via la perquisition d'effets personnels au domicile.

---

1. Certaines gardes-à-vue ont duré près de 48 heures et ont conduit à des défèrements devant le procureur de la République et une comparution devant le juge des libertés et de la détention dans un délai de 20 heures, d'où la description d'une privation de liberté d'environ 60 heures au total.

## C. LA DOUBLE PEINE POUR LES MILITANTS POLITIQUES

Enfin, l'enquête administrative sur les personnes travaillant dans les « grands événements », autorisée par la loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, et mise en œuvre depuis, nuit à la liberté d'opinion. Ces enquêtes administratives du Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) ont un effet contraignant sur le recrutement pour les JO 2024. Elles criblent plus de 14 fichiers, dont certains contiennent des informations erronées (comme le TAJ, comme l'a démontré le rapport de la mission d'information sur les fichiers mis à la disposition des forces de sécurité d'octobre 2018), des informations compilées de manière discrétionnaire par la police (comme le FPR), des fichiers classés secret-défense auxquels les personnes visées n'ont pas accès, et d'autres fichiers de renseignement comme le PASP et le GIPASP, déjà contestés au Conseil d'État pour leur champ extrêmement large (opinions politiques, état de santé, activités sur les réseaux sociaux ou encore convictions religieuses...). Le nombre d'enquêtes est considérable : le 17 juillet, le ministre de l'intérieur annonçait que 3 922 personnes jugées « dangereuses » avaient été écartées des JO après 870 000 enquêtes administratives.

Parmi ces 3 992 personnes, on compte de nombreux militants politiques et écologistes, qui pour certains n'avaient jamais eu de contact avec la police ou d'autres services de sécurité intérieure, ou d'autres qui ont été relâchés après une GAV sans poursuite. On compte aussi des journalistes arrêtés alors qu'ils couvraient des actions de militantisme. Selon La Quadrature du Net, il semble probable que le SNEAS ait eu pour consigne d'écartier toute personne ayant un lien avec des actions militantes ou des groupes militants.

L'utilisation d'informations sur les opinions politiques et l'activité militante, l'opacité de la décision, l'impossibilité d'en connaître et donc d'en contester les bases, sont de nature à dissuader l'expression des opinions. Cela permet également de priver de libertés les militants en dehors de tout cadre judiciaire et par des décisions administratives arbitraires, dans une forme de « double peine » potentiellement à vie pour des condamnations pourtant parfois très limitées.

## **D. UNE MULTIPLICATION DES MESURES D'ASSIGNATION À RÉSIDENCE.**

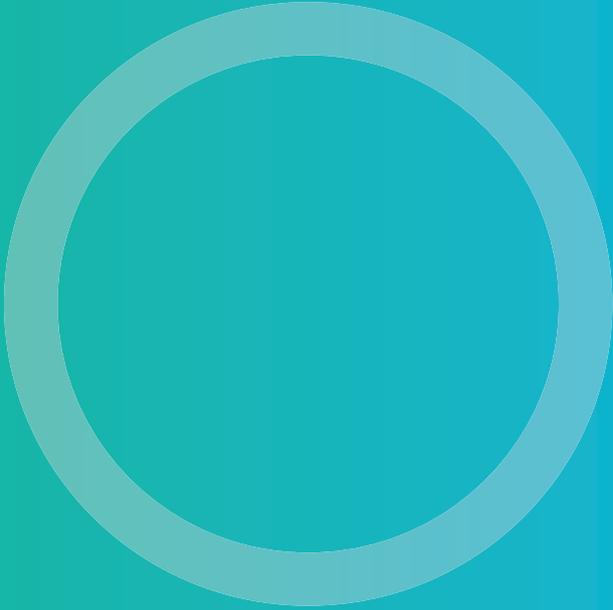
Les JO 2024 ont été le prétexte d'une multiplication de Mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (MICAS), soit des assignations à résidences. Au moins 559 MICAS ont été mises en place pendant la période des JOP 2024, dont au moins 7 sur des mineurs, soit une ampleur d'assignations à résidence sans précédent. Les MICAS permettent de restreindre la liberté de circulation d'individus jugés « dangereux » par le ministre de l'intérieur « aux seules fins de prévenir la commission d'actes de terrorisme ».

Au moins 10 MICAS ont déjà été annulées cet été faute de fondement crédible. Le Syndicat des avocats de France fait état d'un cas où un agent de l'aéroport, après 6 ans de travail, s'est vu interdire d'accéder à son lieu de travail pendant 2 mois pour avoir fréquenté une mosquée il y a 8 ans.

Les avocats que nous avons auditionnés témoignent de MICAS délivrées avec des motifs très sommaires contenus dans les arrêtés. Il leur a été nécessaire de faire un recours pour obtenir une explication de la part du ministère de l'Intérieur. Ces justifications prennent la forme de « notes blanches », documents émanant des services de renseignement. Or, face à la production de telles notes et en dépit des critères posés par la jurisprudence, les avocats ont été confrontés à une appréciation très variable de la valeur probante de tels éléments. Là où des juridictions exigeaient la production d'éléments complémentaires, venant par exemple accréditer l'existence de liens avec des personnes suspectées de terrorisme, d'autres juridictions se contentaient de reprendre le contenu sommaire des « notes blanches », alors même que dans un certain nombre de cas, la production des éléments complémentaires ne mettrait aucunement en péril le fonctionnement des services de renseignement. Un cas de condamnation pour non respect de MICAS a été constaté, alors même que la MICAS a été finalement annulée.

La mise en œuvre de MICAS sur des mineurs pose également question. Le Syndicat de la magistrature, lors de son audition, fait état d'un cas où une MICAS a empêché le placement d'une mineure loin de son domicile, contrairement à la décision et au projet éducatif du juge des enfants.

Nous avons saisi la Défenseure des droits sur ces diverses violations des droits et libertés fondamentaux mentionnés dès la fin des jeux paralympiques. Cette dernière a immédiatement ouvert une enquête. Nous serons attentifs à ses conclusions.



# V. Les jeux de l'exclusion populaire

---

---

---

Les mois qui ont précédé la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont entraîné une intensification de la violence exercée par la force publique à l'encontre des populations les plus précaires. Ces pratiques ont été précisément documentées par de nombreuses associations regroupées au sein du collectif « Le Revers de la Médaille », dans son rapport « Circulez, y'a rien à voir : 1 an de nettoyage social avant les JOP 2024 » dont nous reprenons les principaux enseignements.

Le collectif LRDM évoque ainsi un « travail de harcèlement » et de « nettoyage social » visant à provoquer le déplacement des populations les plus fragilisées, c'est-à-dire composées de personnes vivant à la rue, en habitat précaire, ou dépendant de l'espace public pour vivre. Le constat du collectif LRDM est sans appel :

*« En un an, tous les chiffres sont en augmentation par rapport aux années précédentes : qu'il s'agisse du nombre d'expulsions de lieux de vie informels, de "mises à l'abri", d'arrêtés préfectoraux, d'épisodes de harcèlement et de violences policières à l'encontre des plus précaires... ».*

---

## **A. DES EXPULSIONS TOUJOURS PLUS NOMBREUSES ET LES PRINCIPES DE L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE MÉPRISÉS**

Le principal objectif de cette politique systématique est de repousser les populations les plus fragilisées aussi loin que possible, sans leur offrir de solution alternative d'hébergement durable, les poussant à reconstituer des lieux de vie informels en périphérie de la capitale mais non à proximité de sites olympiques ou de zones touristiques.

Le nombre de lieux de vie informels ayant fait l'objet d'une expulsion sur la période 2023-2024 s'établit ainsi à 138 pour 12 545 personnes concernées, un chiffre en hausse de 38,5 % sur 2 ans. Le nombre de mineurs concernés a triplé sur la même période, avec 3 434 jeunes expulsés.

Une très faible proportion de 35,3 % des personnes expulsées a pu bénéficier d'une proposition d'hébergement.

Nous nous trouvons bien loin de l'engagement initial associé à l'organisation des JOP 2024, selon lequel personne ne serait expulsé aux abords des sites olympiques sans solution d'hébergement. Les places d'hébergement temporaires manquent par ailleurs cruellement en Île-de-France, où 20 000 places supplémentaires seraient nécessaires, quand à l'inverse des besoins qui s'expriment, les autorités ont fait le choix de supprimer 3 000 places d'hôtel social en 2023. Très clairement, les capacités limitées, le fait d'établir des critères de priorisation de l'accueil en hébergement temporaire, la volonté de repousser spatialement les populations concernées, font que les « principes d'inconditionnalité de l'accueil en hébergement et de continuité de la prise en charge » ne sont pas respectés. Le fait que des femmes enceintes sont laissées à la rue, car elles ne peuvent bénéficier d'une place avant leur 7<sup>e</sup> mois de grossesse, en est un exemple particulièrement choquant.

Les campements de rue ont été pris pour cible plus que jamais au début de l'année 2024 avec 26 expulsions en 5 mois, presque autant que sur toute l'année 2022 (30).

Les expulsions ont quelque peu ralenti à l'approche des JOP 2024 avec seulement 2 opérations de ce type recensées au moins de juin 2024. Les expulsions ont repris sur les « sites d'exposition olympique » dans les 15 jours précédant le début de la compétition avec des « mises à l'abri massives » en Île-de-France, où plus de 1 000 personnes ont été déplacées vers des « sites tampons ».

Preuve d'une politique de nettoyage social d'une ampleur inédite, ce sont 10 opérations d'expulsions qui se sont déroulées à Paris en juillet 2024, contre 1 seule pour ce même mois en 2021. En Île-de-France, l'on dénombre 11 opérations d'expulsions sur la seule semaine avant la cérémonie d'ouverture des JOP 2024, entre le 15 et le 19 juillet 2024.

## **B. POUR FACILITER LE NETTOYAGE SOCIAL, LE DÉVELOPPEMENT D'UN ARSENAL RÉPRESSIF HORS DE LA LÉGALITÉ**

Pour mener à bien leur politique d'éloignement forcé de ces populations considérées comme gênante dès lors qu'il fallait faire « place nette » autour des sites olympiques et plus généralement à Paris et dans certaines parties de la Seine-Saint-Denis, les autorités publiques ont eu recours de manière inédite aux arrêtés (sans attendre des décisions de justice) : 40,3 % des évacuations ont fait suite à un arrêté, portant le total de ces opérations à près de 50, soit un total plus de trois fois plus important que sur la période 2021-2022.

Une méthode problématique, parfois hors-la-loi, dès lors que de nombreux habitants ne sont pas même informés de l'évacuation à venir de leur lieu de vie, également en raison des entraves posées par ces méthodes à l'établissement d'un diagnostic social et à tout travail social par la suite. Par ailleurs, 9,6 % des expulsions se sont déroulées sans aucune base légale. 20,2 % des expulsions relevaient de la catégorie des dites « mises à l'abri ».

Alors que les opérations d'expulsion sèche et violente de regroupements de tente se sont multipliées à mesure que la cérémonie d'ouverture approchait, les personnes vivant en tentes ont de plus en plus vu leurs affaires (tentes, médicaments, documents, etc.) être détruites en leur absence dans le cadre.

## **C. DES PRÉTENDUES « SOLUTIONS DE SECOURS », EN RÉALITÉ L'ÉLOIGNEMENT SYSTÉMATIQUE COMME SEULE RÉPONSE DES POUVOIRS PUBLICS À LA MISÈRE SOCIALE**

Les autorités publiques avaient préparé la mise en oeuvre de cette politique d'expulsion des plus pauvres de leurs lieux de vie en constituant un véritable arsenal répressif, notamment par la circulaire de mars 2023 créant les « SAS régionaux de desserrement » (c'est-à-dire l'orientation temporaire vers des sas d'accueil situés dans 10 régions autres que l'Île-de-France). Ce dispositif est devenu une véritable solution de secours à l'absence de places d'hébergement. Il est pourtant hautement problématique en ce qu'il se met en place sans la libre adhésion des personnes déplacées, contraintes de choisir entre un déplacement en région ou un refus qui entraînerait pour elles soit la perte de leur hébergement, soit la perte de leur possibilité de solliciter un hébergement. Le recours au dispositif a été massif : sur 6 000 personnes prises en charge pour des dites « mises à l'abri » par la Préfecture d'Île-de-France, 3 958 ont été orientées vers les SAS. Concrètement, on a donc déplacé des personnes habitant des lieux de vie informels, en leur communiquant parfois de fausses informations, pour les déplacer, loin de toutes leurs attaches matérielles et sociales, en affrétant des bus.

## **D. UNE POLITIQUE DU HARCÈLEMENT ET DE LA MISE EN INSÉCURITÉ DES PLUS FRAGILES QUI EMPÊCHE LE TRAVAIL SOCIAL ET SANITAIRE**

Certaines catégories particulières de population ont particulièrement subi cette violence. Ainsi, 828 mineurs non accompagnés dits « en recours » ont été expulsés sans solution de mise à l'abri, plusieurs fois pour certains. Leurs conditions de vie sont particulièrement dures et dégradées, comme le notait l'enquête menée par Action contre la Faim à la fin de l'année 2023 : « 95 % des jeunes interrogés dorment à la rue ou dans un campement, 92 % d'entre eux sont en situation de faim modérée à sévère et 35 % ne savent pas comment accéder à une consultation médicale ».

Les usagers de drogue ont connu la surprésence policière et une sévérité judiciaire démesurée, se matérialisant par la répétition d'opérations « coups de poings » permise par de nombreux arrêts, avec pour conséquence l'aggravation de leurs conditions de vie, la montée en tension des riverains et la dégradation des conditions de travail des acteurs du soin. En effet, la présence policière accrue pousse à la clandestinité, au mouvement permanent, et conduit *in fine* à l'éloignement de l'accès aux soins, mettant en échec la politique de prévention des risques, et aux droits sociaux.

## **E. « ENFERMEZ-MOI CES PAUVRES QUE JE NE SAURAI VOIR » : UN POUVOIR QUI Pousse À TOUJOURS PLUS D'INCARCÉRATIONS À DÉFAUT DE POLITIQUES SOCIALES**

Dans l'ensemble, ce sont toutes les personnes précaires qui souffrent de ce choix du tout répressif qu'a acté la circulaire relative au dispositif judiciaire mis en place pour les Jeux olympiques et paralympiques du 15 janvier 2024, n° JUSD2401073C appelant à « une politique pénale déterminée prévoyant des réponses rapides, fortes et systématiques à l'ensemble des infractions pénales ayant pour objet ou pour effet de troubler le bon déroulement » des JOP et mettant en place une procédure accélérée. En effet, la précarité implique, non toujours, mais bien souvent, de se tourner vers les « pratiques d'économie parallèle » (telles la mendicité, la vente à la sauvette, etc.) comme « ultime recours » pour « assurer [sa] subsistance ». Ce type de politique multiplie en effet par huit la probabilité d'un emprisonnement ferme. La réponse des pouvoirs publics, confrontés à des situations de grande pauvreté, est ainsi d'incarcérer toujours plus, plus facilement.

# VI. Les coûts écologiques et environnementaux



## A. POLLUTION ET SPONSORS

### 1. Un budget carbone aléatoirement fixé

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 avait pour ambition initiale de construire des « *Jeux à contribution positive pour le climat* ». Face à l'opposition de l'ADEME à cette appellation jugée trompeuse car irréalisable, cet objectif a été transformé et restreint à un « budget carbone » fixé à 1,58 million de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Si l'idée d'affecter un budget carbone à un événement peut paraître intéressante, l'ambition de diminuer de moitié les émissions par rapport aux JO de Londres ne fait pas pour autant des Jeux Olympiques de Paris un événement vertueux sur le plan climatique. Même s'il représentait réellement la moitié de l'impact écologique des JO de Londres, celui des JO de Paris demeurerait un impact significatif qui pose question dans une période d'emballement climatique dont les conséquences se font sentir quotidiennement à travers la planète (inondations et sécheresses records, événements météorologiques extrêmes qui se multiplient...). D'une part, l'atteinte de cet objectif demeure incertain - du fait notamment du manque de données fiables et transparentes souligné à maintes reprises par les acteurs auditionnés ; d'autre part ces grands événements sportifs demeurent du fait de leur modèle d'organisation des bombes climatiques dont l'impact final, malgré les efforts réalisés par le COJOP, demeure significativement négatif sur le climat. Pour rappel, 1,58 million de tonnes de CO<sub>2</sub> équivaut tout de même aux émissions annuelles d'une ville comme Saint-Étienne (171 000 habitants) ou de l'île de Malte (514 000 habitants).

La répartition des émissions de CO<sub>2</sub> se divise en trois blocs. Un tiers provient du transport des 11,2 millions de spectateurs et 23 500 athlètes qui se sont déplacés jusqu'à la capitale (33 %). Paris 2024 indique que 36,5 % des détenteurs de billets seraient venus de 178 pays, entraînant un nombre de déplacements aériens de longue distance très importants. La construction des installations représente elle aussi environ un tiers des émissions (autour de 26 %) malgré le fait que 95 % des infrastructures soient temporaires ou déjà existantes. Enfin, le dernier tiers des émissions est majoritairement dû aux intrants et à la production des produits dérivés (22 %).

### 2. Une mauvaise gestion des déchets

La gestion des déchets lors de grands événements internationaux est un enjeu majeur. Les ambitions de Paris 2024 de réaliser un événement « *zéro déchet* » se sont d'emblée avérées compromises, en premier lieu par le choix d'établir des partenariats avec les entreprises championnes de la pollution plastique. Coca-Cola, qui fut un des sponsors principaux des JOP, produit 3 millions de tonnes de plastique par an, générant 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, un volume équivalent aux émissions d'un pays comme le Cambodge. Les acteurs auditionnés dans le cadre de cette commission ont souligné la contradiction flagrante entre l'affichage d'objectifs sur la réduction de l'utilisation plastique par le COJOP et l'inclusion au cœur du dispositif de multinationales comme Coca Cola. La possibilité qui leur est ainsi offerte de mener une vaste opération de greenwashing, sous les yeux de millions de spectateurs, va en sens contraire de l'ambition écologique des JOP.

Les acteurs auditionnés ont également émis des critiques sur la gestion des déchets effectivement générés par ces JO de Paris 2024, notant que le partenariat avec Coca-Cola a maintenu la dépendance de l'organisation des JO aux plastiques à usage unique. Ainsi, selon France Nature Environnement, sur les 10 millions de boissons prévues, plus de la moitié ont été servies dans des bouteilles en plastique. Malgré les déclarations d'intention sur la réduction du plastique, des boissons ont été distribuées dans des emballages en plastique puis vidées dans des « éco-cup », contredisant ainsi les engagements environnementaux pris par le comité d'organisation de ces JO.

### **3. Un système de compensation carbone délétère et hypocrite**

Le système de compensation carbone prévu par Paris 2024 suscite des interrogations, dans un moment où les critiques envers ces mécanismes se multiplient. Seuls 4 des 13 projets de compensation se trouvent en France, représentant à peine 1 % des émissions totales des JO. Les autres projets, situés à l'international, sont difficiles à contrôler et pourraient ne pas offrir les bénéfices escomptés. Selon une enquête réalisée par plusieurs médias internationaux, 90 % des crédits carbone attribués et certifiés par l'organisme Verra pour des projets de reforestation sont considérés comme des « crédits fantômes », ne générant aucun bénéfice réel pour le climat.

### **4. Des sponsors anti-écologiques**

Les JO de Paris 2024 ont accueilli des sponsors tels que Coca-Cola et Air France, entreprises parmi les plus polluantes au monde. Coca-Cola, avec ses 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émises, est en première position d'une liste établie par le New Weather Institute sur les pires sponsors pour le climat. Plusieurs organisations auditionnées par cette commission, notamment le collectif Eclaircies et Carbon Market Watch soulignent le paradoxe entre la communication affichée ces entreprises en matière écologique et leurs pratiques polluantes. Elles critiquent plus spécifiquement la gestion pseudo-écologique de la distribution des produits Coca-Cola durant les JO, comme précédemment évoquée (cf. « 2. Une mauvaise gestion des déchets).

## **B. ESPACES VERTS ET NATURELS**

### **1. Destructions d'espaces naturels: inégalités sociales et affaiblissement des puits de carbone**

Le COJOP a affiché son ambition de limiter la construction d'infrastructures, en privilégiant l'utilisation des équipements existants, ce qui a permis de limiter l'impact environnemental de ces Jeux Olympiques. Néanmoins, un certain nombre de nouvelles infrastructures ont été programmées et réalisées, avec dans certains cas des destructions et dégradations d'espaces naturels qui constituent des pertes écologiques considérables et irréversibles, souvent dans des territoires populaires, densément urbanisés, sous-dotés en espaces verts/biodiversité. Le cas des jardins d'Aubervilliers est emblématique en la matière : dans un territoire déjà ultra-urbanisé, 4 000 m<sup>2</sup> de jardins vivriers ont été rasés afin d'y construire une piscine olympique et un solarium qui, lui, n'a même jamais vu le jour.

La perte de ces espaces affecte non seulement la biodiversité, la qualité de vie et la santé des habitants des quartiers concernés, mais affaiblit également les puits de carbone, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique.

L'affaiblissement des puits de carbone par la déforestation et les perturbations des habitats naturels est une préoccupation majeure. Le collectif des « Shifters » insiste sur la nécessité d'une approche proactive pour protéger ces puits plutôt que de se contenter de compenser les émissions. Selon leurs estimations, la déforestation pourrait réduire la capacité de séquestration du carbone de 5 millions de tonnes par an, alors que la préservation des puits de carbone existants pourrait contribuer à atténuer jusqu'à 15 % des émissions mondiales annuelles de CO<sub>2</sub>. Cela souligne l'urgence d'une gestion responsable et intégrée des ressources naturelles, en mettant l'accent sur la protection des écosystèmes.

### **2. Infrastructures et dégâts en Outre-mer**

Les infrastructures créées pour les JO ont également engendré des impacts environnementaux notables dans les territoires d'Outre-mer. À Tahiti, les compétitions de surf ont provoqué des perturbations significatives des habitats marins. La construction d'une « tour des juges » d'observation en aluminium dans une zone sensible au milieu des coraux a suscité de vives inquiétudes parmi les populations locales, qui craignent pour la préservation de cet environnement fragile. D'ores et déjà et malgré l'opposition des associations écologistes locales à cette construction, des impacts sur le corail ont été constatés lors de la construction de cette tour.

## C. DÉPOLLUTION DE LA SEINE

### 1. Coûts des grands projets de dépollution

Les investissements pour la dépollution de la Seine, estimés à 1,4 milliard d'euros, suscitent des interrogations sur leur nécessité et leur efficacité comparée aux besoins environnementaux dans d'autres régions, notamment en Outre-mer. Carbon Market Watch souligne que ces projets doivent être évalués non seulement en termes de coût, mais aussi par leur impact réel sur l'environnement. Par exemple, les travaux de dépollution devraient permettre de réduire la pollution de l'eau et de favoriser la biodiversité aquatique, mais des études montrent qu'il faudra au moins 10 ans après la réalisation des travaux pour voir des effets concrets sur la qualité de l'eau. Par ailleurs, le journal *Mediapart* a montré les limites de cette dépollution en démontrant que l'eau n'a été réellement baignable que 20 % du temps des JO.

### 2. Impacts sur la biodiversité

Bien que les projets de dépollution soient cruciaux, ils peuvent avoir des effets collatéraux sur la biodiversité locale. La réhabilitation de la Seine doit tenir compte des habitats aquatiques existants, qui abritent déjà plus de 30 espèces de poissons. Les interventions pour rendre la Seine baignable peuvent perturber ces habitats, avec des conséquences sur la faune et la flore locales. Il est essentiel que les efforts de dépollution intègrent des stratégies pour protéger et restaurer les écosystèmes fluviaux, et ne soient pas seulement fléchés sur des usages humains à court terme (baignabilité en vue des JO), pour assurer que les actions entreprises ne nuisent pas davantage à la biodiversité.

La promesse d'une Seine « baignable » est souvent perçue comme un objectif ambitieux et louable, mais elle masque la complexité de la gestion des écosystèmes fluviaux. Les Shifters soulignent la nécessité d'une approche systémique qui prenne en compte les impacts globaux des JO sur les écosystèmes locaux. Ils mettent en avant que la gestion de l'eau ne peut se limiter à des interventions techniques, mais doit inclure la protection des habitats, la préservation de la biodiversité et une stratégie de gestion intégrée impliquant toutes les parties prenantes. Une approche holistique pourrait non seulement améliorer la qualité de l'eau, mais aussi renforcer la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

## **D. UNE RÉFLEXION À MENER SUR L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX DE GRANDE AMPLEUR**

### **1. Un modèle incompatible avec l'urgence climatique**

Les auditions que nous avons conduites et les premiers rapports publiés par Paris 2024 ont bien montré que s'il est possible de construire des projets incluant une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de la pollution, ce type d'évènement d'ampleur internationale demeure incompatible avec les urgences du changement climatique. Effectivement, outre les mesures, par ailleurs insuffisantes, pour limiter la construction de nouvelles infrastructures, pour diminuer l'impact environnemental et la pollution plastique, un plafond de verre est atteint : c'est bien le modèle d'organisation des Jeux Olympiques en lui-même qui est en cause. Impliquant par sa nature même le déplacement par voie aérienne, sur de longues distances, de milliers de spectateurs, qui empêche toute compatibilité réelle entre les Jeux dans leur forme actuelle et les objectifs écologiques.

L'une des propositions alternatives portées par plusieurs acteurs auditionnés et qui a retenu notre attention est celle d'organiser des « fan zones décentralisées » à plusieurs endroits de la planète et accessibles en transports décarbonés afin d'une part de réduire l'impact des constructions et des trajets aériens sur ce type d'évènement tout en permettant à beaucoup plus de spectateurs d'y assister.

# VII. Conséquences sur l'accès à la culture et le monde culturel



## A. ACCÈS AUX LIEUX CULTURELS

Les Jeux olympiques ont eu des conséquences importantes sur l'accès aux lieux culturels. Les lieux culturels parisiens ont ainsi été affectés par des taux de fréquentation instables, notamment dûs aux fermetures et au périmètre de sécurité mis en place pendant les Jeux ou lors des neuf jours précédant la cérémonie d'ouverture, restreignant l'accès aux quais de Seine, à certaines stations de métro et aux ponts.

Les établissements culturels flottants situés sur les quais de Seine ont été directement affectés par la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques. Plusieurs fermetures momentanées de lieux culturels ont eu lieu, amplifiant les difficultés financières de ces établissements, touchées ces dernières années par la pandémie et la crise inflationniste. Cela représente un manque à gagner encore plus important en période d'activité estivale, où la fréquentation est en hausse.

Les professionnels des théâtres privés dénoncent une « double peine ». Soit, ils ont été contraints de fermer leur porte (parce qu'à proximité des lieux de festivités et/ou épreuves) et n'ont pas pu générer de recettes pour couvrir leurs coûts fixes minimum. Soit ils ont fait le choix de demeurer ouverts, ce qui a généré des coûts fixes importants sans que les recettes les couvrent de manière satisfaisante. Les premières remontées de l'ASTP, qui recouvre la taxe sur la billetterie des spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques, évoquent une diminution de la fréquentation de -40 % par rapport à l'été dernier, qui devra être confirmée en novembre prochain

Les musées ont également été perturbés par ces fermetures et restrictions d'accès, et ont peu bénéficié des 11,2 millions de visiteurs sur Paris pendant les Jeux. Pourtant au cœur des festivités, le Louvre, plus grand musée du monde, a connu des baisses significatives de fréquentation : « une baisse de 22 % sur un an de son nombre de visiteurs entre le 27 juillet, lendemain de la cérémonie d'ouverture, et le 11 août, fin de la compétition ». Le musée d'Orsay a lui indiqué avoir enregistré une baisse de 29 % des visiteurs pendant les Jeux, celui de l'Orangerie de 31%, celui des Arts décoratifs de 66 %, le Centre Pompidou de 28 %, le quai Branly de 23 %, le Petit Palais de 11 %, etc.

À l'inverse, certains ont pu bénéficier d'un effet d'aubaine, à l'instar de la Monnaie de Paris, frappant et exposant les médailles olympiques, qui a bénéficié d'une augmentation de fréquentation lors des deux semaines de compétition. En dehors des effets spécifiques à Paris, il y a des régions où les Jeux n'ont pas diminué l'accès à la culture, mais cela a orienté le public vers certaines structures, par exemple proches du passage de la flamme, ou vers certains projets artistiques en rapport avec les Jeux et le sport, au détriment du foisonnement culturel local.

## **B. UNE ANNÉE D'INCERTITUDE ET UN BILAN MITIGÉ POUR LES FESTIVALS**

Dans le secteur musical, ce sont les festivals qui ont été les plus chamboulés par les Jeux Olympiques, ayant lieu lors de la période estivale.

Financièrement, malgré une légère augmentation du fonds festivals, les Jeux Olympiques ont eu lieu dans un contexte difficile pour les festivals, marqué par le manque de ressources. Suite à la crise du COVID-19 et la crise inflationniste, les festivals ont connu une explosion de leurs coûts (sécurité, assurance, restauration, hébergement, etc.). Cette explosion a engendré des déficits alarmants et de nombreux festivals ont été mis en faillite, malgré des taux de remplissage supérieurs à 95%. De plus, certains festivals ont vu leurs financements baisser de la part des collectivités territoriales, prises à la gorge par des difficultés budgétaires ou parfois guidées par un esprit d'ingérence ou par une idéologie réactionnaire et revancharde, comme on l'a vu par exemple en région Auvergne-Rhône Alpes. Sans fréquentation record cet été, le modèle économique et la stabilité financière des festivals était donc déjà menacé.

En octobre 2022, Gérald Darmanin déclarait lors d'une audition au Sénat le report ou l'annulation de certains festivals, évoquant le manque de forces de l'ordre disponibles, déjà occupées à la sécurité des Jeux Olympiques. Cette annonce a suscité de vives réactions des organisateurs de festivals, inquiets mais aussi en colère de l'apprendre par voie de presse. Dans un contexte économique déjà difficile, cette annonce a renforcé l'incertitude quant à leur tenue, mais surtout leur survie financière à long terme, faute de pouvoir rentabiliser leurs coûts.

Malgré une circulaire du ministère pour clarifier cette annonce, de nombreuses réponses ont mis des mois à arriver aux organisateurs des festivals. Dans l'attente de réponse définitive des préfetures quant à leur tenue, les festivals ont été obligés d'anticiper les risques d'annulation tardives et les coûts supplémentaires que cela représenterait. D'autres ont reçu des avis défavorables de la préfecture, sans aucune justification crédible, et ont dû batailler pour faire annuler ces décisions ou obtenir un report de dates. Ces festivals ne se déroulaient pas lors de la période des Jeux Olympiques, ne mobilisaient pas d'unités de force mobile, et donc ne comprenaient pas ces décisions portant atteinte à leur équilibre financier.

Si finalement la plupart des festivals ont pu avoir lieu, cette énergie passée à dialoguer avec les mairies et préfetures aurait pu être déployée ailleurs, a été particulièrement coûteuse, alors que leurs équipes salariées sont limitées, notamment en ressources humaines. De plus, de nombreux reports de date concernant les festivals ayant lieu le week-end de la cérémonie d'ouverture ou pendant les Jeux Olympiques ont eu lieu, affectant leur fréquentation. Les festivals se sont alors déroulés sur une période très restreinte, notamment les week-end des 13 et 14 juillet, et des 20 et 21 juillet. Certains festivals ont également été affectés par le manque de capacité hôtelière, rendant matériellement difficile leur tenue, ou par les effets inflationnistes sur l'hébergement et le transport des Jeux. Autant de difficultés qui viennent mettre à mal et menacent leur modèle économique, leur pérennité, leur important maillage territorial et la diversité culturelle.

## C. DES ATTAQUES CONTRE LES DROITS DES ARTISTES ET DES TRAVAILLEURS DE L'ART

De nombreuses suspicions de violations des droits du travail des artistes et techniciens ont pu être remontées lors de ces Jeux Olympiques : clauses de confidentialités et d'exclusivité abusives, obligations de cession de droits problématiques (notamment les droits voisins), chantage à l'emploi pour signature rapide, absence de clauses de défraiement, travail dissimulé, amplitudes horaires insoutenables et non-respect du temps de repos quotidien, sous-traitance, manquements aux normes d'hygiène, etc. L'Inspection du travail a été saisie et est intervenue à plusieurs reprises pour interdire le travail de nuit pour finir dans les temps le montage des structures, pour renforcer les règles d'accrochages des salariés travaillant aux abords de l'eau, et même suspendre l'exécution d'un chantier dont les conditions faisaient peser un danger grave et imminent de chute de hauteur aux équipes techniques, etc.

À l'appel du Syndicat français des artistes-interprètes-CGT, les danseurs de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques se sont mis en grève à la veille des Jeux. Plus de 200 danseurs avaient alors levé le poing le temps de la durée de leur prestation (8 minutes) sur les quais de Seine, lors de leur répétition finale filmée. Cette grève s'explique d'abord par le non-respect de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) qui prévoit lorsque les déplacements dépassent 50 kilomètres, un défraiement couvrant les frais de logement, les paniers repas et petits déjeuners, un défraiement que Paname 24 refusait de payer. La deuxième revendication des danseurs concernait les droits voisins liés à la diffusion télévisuelle du spectacle, très inégaux entre les artistes engagés directement par Paname 24, et ceux intégrés à des compagnies, centres chorégraphiques publics, etc. Si le préavis de grève a été levé avant la cérémonie, ce n'est que grâce à une victoire partielle et à une revalorisation de la rémunération des droits voisins, ne réglant pas toutes leurs demandes et l'absence de défraiement. Une autre problématique soulevée par la CGT sur les conditions de travail des danseurs concernait l'exposition aux poussières de plomb, très répandue sur les toits de Paris depuis l'incendie de Notre Dame de Paris. Les danseurs avaient seulement des lingettes pour enlever la poussière sur laquelle ils glissaient, qui s'est avérée être de la poussière de plomb, hautement toxique. Si Paname 24 semblait être conscient du danger et que certaines consignes strictes ont été données (ne pas manger, ne pas boire sur place), personne n'a répondu aux alertes des syndicats sur cette question de santé et sécurité et aucune expertise indépendante pourtant prévue par le code du travail n'est intervenue pour mesurer le taux de toxicité du plomb.

En matière de droits voisins des artistes interprètes pour la réalisation de vidéogrammes - ce qui est la situation de tous les artistes ayant participé aux cérémonies puisqu'elles étaient notamment télédiffusées et reprises sur internet - la loi impose plusieurs règles, qui n'ont pas été respectées.

En premier lieu, la fixation de la prestation, sa reproduction et sa mise à disposition du public doivent faire l'objet de rémunération (art L212-3 du code de la propriété intellectuelle) et chaque mode d'exploitation (en l'occurrence TV et différents modes d'exploitation à la demande en ligne) doit faire l'objet de rémunérations distinctes (art L212-4 du même code). En l'occurrence, le SNAM-CGT a constaté à la lecture des contrats que certains artistes interprètes leur ont montrés, et qui sont le modèle qui a valu pour toutes et tous, que les droits ont été payés en un seul bloc, ce qui n'est pas légal.

En outre, depuis la transposition dans l'article L212-3 du CPI de la Directive DAMUN de 2019, la rémunération des artistes interprètes doit être « appropriée et proportionnelle à la valeur des droits cédés ». Le SNAM-CGT a également constaté qu'aucun artiste ne bénéficiait de la moindre rémunération proportionnelle.

Par ailleurs, les rémunérations étaient de faible niveau mais, en choisissant de faire application de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles, qui est un texte applicable à des entreprises de spectacle vivant, Paname 24 s'est trouvé dans une position de force : si une convention collective de l'audiovisuel avait été choisie (par exemple celle de la Production Audiovisuelle) les rémunérations minimales pour la cession des droits auraient été encadrées. Ce choix n'est donc sans doute pas anodin en termes financiers pour qui voulait verser le moins de droits possible aux artistes.

Pour finir, de nombreux salariés sont montés en charge professionnelle lors de la préparation ou le déroulement des Jeux. Les employeurs ont organisé des formations accélérées afin de s'assurer d'avoir la main d'œuvre nécessaire pour assurer la fin des chantiers dans les temps. Mais maintenant les Jeux passés, le secteur n'est pas capable d'absorber toute cette main d'œuvre nouvelle. Suite à la contraction du volume d'emploi, de nombreuses reconversions professionnelles et une hausse du chômage sont à prévoir dans ce champ d'activité.

# VIII. Leçons et questionnements pour les Jeux olympiques d'hiver en France en 2030

---

---

---

Le gouvernement a confirmé la garantie de la France à l'organisation des JOP d'hiver 2030 en France, qui avaient déposé leur candidature dans un délai d'une rapidité inédite.

Cette candidature est synonyme de nombreuses aberrations et aura des conséquences économiques, sociales et environnementales colossales.

## A. LA CANDIDATURE DES ALPES FRANÇAISES SANS CONSULTATION POPULAIRE

En 2022, le Comité International Olympique (CIO) lance un appel d'offres pour les candidatures des Jeux d'hiver de 2030. Peu après leur dépôt, cinq localités retirent leur candidature en raison d'une forte pression publique et d'une opposition des citoyens : l'Espagne (Barcelone-Pyrénées), le Canada (Vancouver), le Japon (Sapporo), la Suisse (après 48 référendums rejetant la candidature), puis la Suède.

C'est en novembre 2023 que les deux régions alpines françaises déposent un dossier de candidature, construite en quelques mois par les présidents des régions AURA et PACA, Laurent Wauquiez et Renaud Muselier. Une telle candidature, par son dépôt et ses modalités de négociations, a été émaillée de nombreuses atteintes à la démocratie, notamment par l'absence d'information, de publication et de consultation préalable du public.

Ce qui explique que la candidature des Alpes françaises s'est démarquée de celles des autres localités – et au grand bonheur de ses porteurs et du CIO – est l'absence totale de consultation publique, alors qu'un tel projet est en partie financé par l'argent des contribuables. Les porteurs de cette candidature ont refusé d'instaurer une consultation populaire et aucune saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) n'a été effectuée. Une telle saisine étant pourtant de droit selon l'article R. 121-2 du Code de l'environnement pour tous les projets d'équipements culturels, sportifs, scientifiques ou touristiques dont le coût prévisionnel serait supérieur à 460 millions d'euros. Ainsi, comme le permet la loi, 12 député.es LFI-NFP ont saisi la CNDP, en vain : par « projet » s'entend chaque construction effectuée pour les Jeux et non le projet dans sa globalité, isolant ainsi chacun de ces projets pour éviter d'atteindre un coût obligeant à un débat public.

Par ailleurs, les collectifs d'habitants mobilisés dans l'une ou l'autre des régions dénoncent de nombreux risques de clientélisme et de corruption. L'appel d'offre – d'un montant de 350 000 euros – pour l'élaboration du dossier de pré-candidature, lancé par le président de la région PACA Renaud Muselier, a déjà fait l'objet d'un dépôt de plainte pour favoritisme et trafic d'influence, plainte qui sera instruite par le Parquet National Financier.

Enfin, le « contrat de ville hôte » qui engage les régions AURA et PACA auprès du CIO et du COJO, est sur le point d'être signé en catimini par les deux présidents de région, sans la moindre négociation avec le CIO alors que la France est seule en lice pour ces jeux. Truffé de clauses léonines, ce contrat, qui se prévaut de juridictions supra-légales (arbitrage international et recours éventuels auprès des juridictions suisses), se soumet également à des clauses compromissaires qui s'imposeraient à nos conseils régionaux alors que ceci est strictement interdit par l'article 2060 du Code général des collectivités territoriales.

La candidature déposée à la va-vite est également entâchée de multiples lacunes au plan démocratique, dans un contexte clientéliste par les présidents des régions concernées. À ces vives critiques s'ajoutent les potentiels impacts même du déroulement d'un tel évènement sportif dans nos Alpes, aux plans économique, environnemental et social.

## **B. LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES JO 2030**

Il n'est plus à prouver que le coût d'un événement sportif de cette ampleur pour les finances publiques du pays hôte est astronomique, les Jeux de Paris 2024 nous l'ont une nouvelle fois démontré.

La projection des Jeux d'hiver de 2030 dans les Alpes françaises s'élève déjà à plus de 2 milliards d'euros – alors que nous ne sommes qu'à six ans de l'événement – et ce montant ne tient pas compte des financements publics destinés aux ouvrages non sportifs (comme les infrastructures de transports), de la mise à disposition des personnels de l'État, des frais de sécurité ni des infrastructures utilisées (canons à neige, retenues collinaires, remontées mécaniques...).

Contrairement à ce que prétendent les porteurs de la candidature selon lesquels rien ne sera payé par des financements publics, l'inverse est indiqué dans l'analyse budgétaire du Comité d'organisation des JOP (COJOP) puisqu'il y est indiqué que 23 % des financements seront apportées par l'État. Le montant initial affiché d'un tel événement sportif n'est toujours qu'une part du coût total imputé à l'État. Il est d'autant plus aberrant que les infrastructures sportives ne seront plus utilisées après 2030, du fait de leur spécificité et de l'évolution prévisible des conditions climatiques.

En outre cet engagement interviendrait au moment où la France est ciblée par l'Union européenne pour déficit public excessif : 3200 milliards de dettes, soit 911 milliards d'augmentation en 5 ans. C'est donc à ce moment précis que l'État s'apprête à engager des financements publics d'une telle proportion, quand les services publics sont sommés de réduire encore leurs budgets.

Il n'est plus à prouver que les Jeux olympiques et paralympiques ne sont rentables que pour les acteurs privés et ne l'ont jamais été pour l'État. Le cas d'Albertville (région AURA) et de ses Jeux de 1992 en est un exemple criant : plus de 30 ans après, la commune était encore endettée.

Au coût faramineux de ces jeux pour les finances de l'État et des Régions, s'ajoute le désastre écologique, puisqu'ils conduiront à détruire et artificialiser nos écosystèmes montagneux à une vitesse exponentielle.

## C. LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

« Une candidature respectueuse de l'environnement et des jeux sobres » : ce sont les promesses des deux présidents des régions AURA et PACA. La réalité est que ce projet représente un désastre écologique.

La candidature des Alpes françaises entre en totale contradiction avec les engagements de la France en matière climatique à l'horizon 2030 (accords de Paris, Convention d'Aarhus, charte de l'environnement, lois ZAN...).

Dameuses à hydrogène, panneaux photovoltaïques dans les stations, milliers de spectateurs qui viendront en avion et en voiture, centaines d'hectares de terres agricoles qui subiront l'artificialisation des sols, canons à neige alimentés par une ressource en eau déjà manquante : ces Jeux aggraveront la fragilisation des milieux montagneux qui sont déjà lourdement impactés par le réchauffement climatique, puisque les mesures de température dans les Alpes démontrent une augmentation deux fois supérieure au reste de la planète.

Quelques chiffres permettent de mesurer l'impact écologique de la seule neige artificielle : pour ravitailler en neige artificielle la totalité des stations de ski françaises, il faudrait 166 667 fois la consommation annuelle d'un foyer de 4 personnes en eau, et 3 fois sa consommation en électricité pour couvrir un seul hectare de piste : tel est la philosophie de ces Jeux dits « sobres ».

La géographe spécialisée en hydrologie Carmen De Jong - et comme elle de nombreux autres scientifiques - fait un constat sans appel : « ces jeux sont une aberration écologique et du greenwashing à l'état pur (...) pas une ligne dans le rapport du CIO sur les millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émis lors de la construction des hôtels, des routes, des parkings et des villages olympiques ».

Le recours depuis des décennies à des financements publics pour un modèle basé sur le tout-ski et tout-tourisme dans les territoires montagneux ne cesse d'être dénoncé, comme récemment par les chambres régionales des comptes des régions AURA et PACA ainsi que le Conseil économique, social, et environnemental régional de la région PACA, qui a pointé la « contradiction entre les objectifs du plan climat et les conséquences de certains projets soutenus par la région en termes climatiques, tels que la candidature de la Région pour les Jeux Olympiques d'hiver de 2030 ».

La gravité de la situation écologique impose une gestion de l'argent public et un traitement de nos territoires qui soient à la hauteur des enjeux climatiques, et l'accueil d'un tel événement dans nos Alpes française est à l'opposé de ce qu'il faudrait faire. Il y a urgence !

## D. LES CONSÉQUENCES SOCIALES

Les porteurs de la candidature arguent des nombreux bénéfices dont ces Jeux seraient porteurs pour les populations locales : création de nombreuses offres d'emplois, amélioration des réseaux routiers et ferroviaires...

La réalité est tout autre : dans les Hautes-Alpes, les locaux doivent déjà laisser la place aux plus fortunés au regard des prix exorbitants des loyers. La spéculation immobilière est un phénomène déjà particulièrement présent dans ces régions qui va s'aggraver et complexifier l'accès au foncier des habitants de la montagne. À la Clusaz – qui doit accueillir l'épreuve de ski de fond – le prix médian du m<sup>2</sup> a augmenté de 43 % ces cinq dernières années ; à Courchevel – qui sera aussi le terrain d'épreuves, c'est 80 % d'augmentation ; quant au Val d'Isère, c'est 178 % d'augmentation sur cinq ans ! C'est indéniable : les prix augmentent à une vitesse démesurée, et dans le contexte des Jeux c'est un phénomène qui va s'aggraver, ce qui est très alarmant pour les populations locales. Selon Philippe Bourdeau, chercheur à l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine à l'Université Grenoble-Alpes « *toutes les conditions pour que les Jeux soient un booster des prix immobiliers sont réunies* ».

Les transports locaux et régionaux en AURA et PACA nécessitent un investissement massif : des lignes se dégradent faute d'entretien, et les délais impartis ne permettront pas d'améliorer les voies et d'y affecter davantage de trains. En revanche, des ascenseurs valléens devraient être construits pour mener jusqu'à Courchevel, encore un marqueur de la déconnexion des nécessités locales urgentes.

De plus, les Jeux d'hiver vont provoquer une compétition entre stations de ski des Alpes : celles avec une altitude et une exposition plus favorables à l'enneigement, déjà bien équipées, avec un accès facile et une fréquentation importante, seront privilégiées ; tandis que les plus petites ayant besoin d'appui et d'aide financière pour se développer, s'adapter et se convertir, seront délaissées, ainsi que leurs populations. Une distorsion concurrentielle irresponsable !

En termes de droits et de libertés, les impacts sur les populations ne sont pas négligeables : le déploiement inédit de la vidéosurveillance selon un cadre législatif d'exception a été mis en place à l'occasion des Jeux de Paris, qui en ont fait un terrain d'expérimentation idéal. Les Jeux de 2030 constitueront une continuité et une pérennisation du tout sécuritaire.

Comme l'ont montré les Jeux de Paris 2024, un tri social est opéré à l'occasion de tels événements sportifs, et c'est toujours au détriment des populations locales et précaires. Le honteux « nettoyage » de la capitale (déplacement des SDF vers la province, répression accrue envers les exilé-es et les personnes vivant à la rue) laisse augurer une dynamique similaire dans une région frontalière marquée par de nombreux passages des parcours d'exil. Les exilé-es comme les associations qui leur viennent en aide ont tout à craindre d'un renforcement du tout-sécuritaire dans les Alpes françaises.

La gravité de la situation économique, environnementale et sociale de notre pays ne permet pas la tenue de Jeux aux conséquences si délétères. Les festivités sportives aux bénéfices de quelques-uns ne peuvent se faire au détriment du vivant et des populations.

Ce n'est pas aux citoyens, à nos finances publiques et à nos territoires de s'adapter aux exigences du CIO, mais bien aux organisateurs de telles manifestations de s'adapter à la nouvelle donne budgétaire, et à notre connaissance de l'impact climatique et environnemental des activités humaines.

# IX. Références mobilisées et acteurs auditionnés

Les auditions menées par les parlementaires insoumis·e·s ayant fait l'objet d'une captation vidéo peuvent être consultées sur le site web de la France insoumise, sous l'onglet « revoir les auditions », en cliquant sur le lien suivant :

<https://lafranceinsoumise.fr/2024/09/17/commission-denquete-populaire-sur-les-jop-2024/>

# ANALYSE BUDGÉTAIRE ET EFFETS ÉCONOMIQUES : LES FINANCES PUBLIQUES MISES À CONTRIBUTION, DANS UNE OPACITÉ CERTAINE

## RÉFÉRENCES :

*L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,*

Rapport de la Cour des comptes, Janvier 2023

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230111-JOP-Paris-2024.pdf>

*L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,*

Rapport complémentaire de la Cour des comptes au Parlement, Juillet 2023

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230720-JOP-Paris-2024-complementaire.pdf>

*Etude d'impact économique ex ante des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,*

CDES pour le COJOP, Avril 2024

[https://cdes.fr/wp-content/uploads/2024/05/2024.04\\_Paris-2024\\_Etude-impact-economique\\_final.pdf](https://cdes.fr/wp-content/uploads/2024/05/2024.04_Paris-2024_Etude-impact-economique_final.pdf)

*Rapport intermédiaire d'évaluation de la Stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024,*

CDES pour le COJOP, Novembre 2023

[https://medias.paris2024.org/uploads/2023/11/Rapport-complet-2023-web\\_2.pdf](https://medias.paris2024.org/uploads/2023/11/Rapport-complet-2023-web_2.pdf)

INSEE, « Un "effet JOP" sur la croissance de l'ordre de 0,3 point de PIB au troisième trimestre »,

Julie Kiren, Mathilde Niay, Guillaume Roulleau, 9 juillet 2024

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8218868?sommaire=8218910>

J.P. Gayant, « Retombées économiques des jeux olympiques : splendeurs et misères des études d'impact », *Revue de l'OFCE*, Février 2024, pp. 89-113

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/4-185OFCE.pdf>

CCI, « JOP Paris 2024 : Quelles retombées économiques pour les entreprises ? », non daté, dernière maj le 28 juin 2024

<https://www.cci.fr/actualites/jo-paris-2024-quelles-retombees-economiques-pour-les-entreprises>

*Rapport d'information par la commission des affaires culturelles et de l'éducation en conclusion des travaux de la mission d'information sur les retombées des jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local,*

Assemblée nationale, présenté par mm. Stéphane Mazars et Stéphane Peu, enregistré le 5 juillet 2023

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b1505\\_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b1505_rapport-information)

Banque de France, *Enquête mensuelle de conjoncture*, Octobre 2024, Mise en ligne le 8 octobre 2024

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/enquete-mensuelle-de-conjoncture-debut-octobre-2024>

Banque de France, *Enquête mensuelle de conjoncture*, Septembre 2024, Mise en ligne le 10 septembre 2024

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/enquete-mensuelle-de-conjoncture-debut-septembre-2024>

## AUDITIONS :

- **M. Christophe Lepetit** et **Alexandre Morteau** : économistes du Centre de Droit et d'Économie du Sport (responsable de l'étude d'impact économique des JOP 2024 réalisée pour le COJOP)
- **Mr Sylvain Bersinger** : économiste en chef du cabinet d'étude Astérès
- **Mme Danielle Dubrac** : présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis
- **Mr Sébastien Chaillou** : directeur général de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France
- **Mr Eric Coquerel** : président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Mme Gaëlle Martinez** : membre du Secrétariat national de Solidaires,  
**Mr Antoine Deloison** : responsable de Solidaires Seine-Saint-Denis
- **Mr Benoît Hubert** : SNEP-FSU
- **Mr Mohamed Gnabaly** : maire de L'Ile-Saint-Denis
- **M. Tony Laïdi** et **Mehdi Salemkour** : respectivement élus en charge du sport à la ville de Romainville et la ville du Pré Saint-Gervais

## PROMESSE ET RÉALITÉS DE L'HÉRITAGE SPORTIF

### AUDITIONS :

- Djilali Bedrani : athlète français champion de France et vice-champion d'Europe
- Anissa Benyoub : double championne de France et championne d'Europe de boxe
- Baptiste Carton : SNEP 93 pour le COPER 93
- Laurent Chantrelle : élue aux sports à Sevran pour le COPER 93
- Delphine Fenasse : co-animatrice du livret Sport LFI
- Tony Laidi : élu aux sports Romainville pour le COPER 93
- Helene Moreno : FCPE 93 pour le COPER 93

## LE DROIT DU TRAVAIL BAFOUÉ

### RÉFÉRENCES :

- Sitel (F), « Derrière la scène des Jeux Olympiques de Paris 2024 », ContreTemps, ed. Syllepse, juillet 2024.
- « Note du SNTEFP-CGT sur les JOP 2024, SNTEFP-CGT, 14 décembre 2023. URL : <https://cgt-tefp.fr/note-du-sntefp-cgt-sur-les-jop-2024/>
- « Jeux olympiques : le droit du travail ne peut pas être hors-jeu », CGT, 31 juillet 2024. URL : <https://snjcgt.fr/2024/07/31/jeux-olympiques-le-droit-du-travail-ne-peut-pas-etre-hors-jeu-2/>
- « JO 2024 : il manque plus de 3 000 inspecteurs du travail sur les chantiers de construction », CGT, 25 juillet 2023. URL : <https://www.cgt.fr/actualites/france/conditions-de-travail/jo-2024-il-manque-plus-de-3-000-inspecteurs-du-travail-sur-les-chantiers-de-construction>
- « Des salariés des Jeux Olympiques iront devant les Prud'hommes », *Rapports de force*, 11 septembre 2024. URL : <https://rapportsdeforce.fr/classes-en-lutte/des-salaries-des-jeux-olympiques-iront-devant-les-prudhommes-091121898>
- « JO Paris 2024 : des travailleurs sans papiers bloquent le chantier de l'Arena de La Chapelle », *Le Parisien*, 17 octobre 2023. URL : <https://www.leparisien.fr/paris-75/jo-paris-2024-des-travailleurs-sans-papiers-bloquent-le-chantier-de-larena-de-la-chapelle-17-10-2023-NQM44RET4BE3PLMDZAWZOV3ELY.php>
- « Paris 2024 : comment des ouvriers sans papiers ont travaillé sur des chantiers des Jeux », *France Info*, 31 janvier 2024. URL : [https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024-comment-des-ouvriers-sans-papiers-ont-travaille-sur-des-chantiers-des-jeux\\_6240894.html](https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024-comment-des-ouvriers-sans-papiers-ont-travaille-sur-des-chantiers-des-jeux_6240894.html)
- « JO de Paris 2024 : préavis de grève levé pour les danseurs de la cérémonie d'ouverture », *Libération*, 24 juillet 2024. URL : [https://www.liberation.fr/sports/jeux-olympiques/jo-de-paris-2024-preavis-de-greve-leve-pour-les-danseurs-de-la-ceremonie-douverture-20240724\\_DFLBAAUBONFCHK73TDH74DBVUQ/?redirected=1](https://www.liberation.fr/sports/jeux-olympiques/jo-de-paris-2024-preavis-de-greve-leve-pour-les-danseurs-de-la-ceremonie-douverture-20240724_DFLBAAUBONFCHK73TDH74DBVUQ/?redirected=1)
- « Paris 2024 : l'inspection du travail enquête sur les contrats des salariés des Jeux », *Mediapart*, 29 août 2024. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/290824/paris-2024-l-inspection-du-travail-enquete-sur-les-contrats-des-salaries-des-jeux>
- « JO de Paris 2024 : une centaine de travailleurs illégaux recensés sur des chantiers », *France Culture*, 24 octobre 2023. URL : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-reportage-de-la-redaction/jo-de-paris-2024-une-centaine-de-travailleurs-illegaux-deja-recenses-sur-des-chantiers-6288631>

- « Chantier des jeux olympiques : déjà la médaille d'or des ouvriers sans papiers ! », *Charlie Hebdo*, 1er novembre 2023. URL : <https://charliehebdo.fr/2023/11/societe/chantier-des-jeux-olympiques-deja-la-medaille-dor-des-ouvriers-sans-papiers/>
- « JO 2024 : des accidents du travail qui font débat », *Santé & travail*, 16 avril 2024. URL : <https://www.sante-et-travail.fr/jo-2024-accidents-du-travail-qui-font-debat>
- « Répression antisyndicale : Kamel Brahmi, le syndicaliste au tribunal », *L'Humanité*, 11 juin 2024. URL : <https://www.humanite.fr/social-et-economie/education-nationale/repression-antisyndicale-kamel-brahmi-le-syndicaliste-au-tribunal>
- « Paris 2024 : le comité d'organisation, champion olympique des heures à rallonge et des arrangements avec le droit du travail », *Le Monde*, 28 août 2024. URL : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/08/28/paris-2024-le-comite-d-organisation-champion-olympique-des-heures-a-rallonge-et-des-arrangements-avec-le-droit-du-travail\\_6297323\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/08/28/paris-2024-le-comite-d-organisation-champion-olympique-des-heures-a-rallonge-et-des-arrangements-avec-le-droit-du-travail_6297323_3234.html)
- « JOP 2024 : le droit du travail complètement hors-jeu », *Politis*, 26 avril 2024. URL : <https://www.politis.fr/articles/2024/04/hs79-jop-2024-le-droit-du-travail-complementement-hors-jeu/>
- « Paris 2024 : la CGT dénonce des “des contrats clairement illégaux” de salariés engagés pour les Jeux », *Radio France*, 9 août 2024. URL : <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/les-documents-franceinfo/paris-2024-la-cgt-denonce-des-des-contrats-clairement-illegaux-de-salaries-engages-pour-les-jeux-5504601>
- « Paris 2024 : des manifestants occupent un chantier des Jeux olympiques pour soutenir les travailleurs sans-papiers », *France Info avec AFP*, 1er décembre 2023. URL : [https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024/paris-2024-des-manifestants-occupent-un-chantier-des-jeux-olympiques-pour-soutenir-les-travailleurs-sans-papiers\\_6218154.html](https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024/paris-2024-des-manifestants-occupent-un-chantier-des-jeux-olympiques-pour-soutenir-les-travailleurs-sans-papiers_6218154.html)
- « JO 2024 : “ils nous ont exploités”, disent des travailleurs sans-papiers », *Africanews avec AFP*, 13 août 2024. URL : <https://fr.africanews.com/2023/01/23/jo-2024-ils-nous-ont-exploites-disent-des-travailleurs-sans-papiers//>
- « JO 2024 : “Paris a émerveillé le monde sous le déluge” : le regard de la presse étrangère sur une cérémonie d'ouverture “unique” », *Le Monde*, 27 juillet 2024. URL : [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/07/27/ceremonie-d-ouverture-des-jo-2024-pour-les-medias-occidentaux-un-pays-fracture-s-est-reconcilie-devant-un-spectacle-extravagant-et-grandiose\\_6259108\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/07/27/ceremonie-d-ouverture-des-jo-2024-pour-les-medias-occidentaux-un-pays-fracture-s-est-reconcilie-devant-un-spectacle-extravagant-et-grandiose_6259108_3210.html)

#### **AUDITIONS :**

- **François Xavier Arouls** : co-secrétaire du syndicat Solidaires RATP
- **Kamel Brahmi** : secrétaire général de l'UD CGT 93
- **Etienne Deschamps** : CNT SO
- **Philippe Gautier** : SG du SNAM
- **Jean Albert Guidou** : SG de l'UL CGT de Bobigny
- **Valérie Labatut** : CGT Inspection du travail
- **Maxime Séchaud** : SGA de la CGT spectacles
- **Claire Serre-Combe** : secrétaire générale du Synptac
- **Lucie Sorin** : SFA-CGT

## LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET LES DROITS FONDAMENTAUX MALMENÉS

### RÉFÉRENCES :

- Arrêté n° DUDA 2024-1007, Préfecture de Police, RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2024-436, pp.89-94, 18 juillet 2024 URL : [https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ile-de-france/ile-de-france/irecontenu/telechargement/118590/882501/file/recueil-75-2024-436-recueil-des-actes-administratifs-special%20du%2018.07.2024.pdf?fbclid=IwY2xjawFshthleHRuA2FlbQIxMAABHUqzWWnpszRbejEdML2o1Jsc4s2OG1SL1wi7fyg\\_AdkND\\_mjWLph8\\_1HA\\_aem\\_CiQBNuP0tLKeX-Zoo2BE4Q#anchor-12](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ile-de-france/ile-de-france/irecontenu/telechargement/118590/882501/file/recueil-75-2024-436-recueil-des-actes-administratifs-special%20du%2018.07.2024.pdf?fbclid=IwY2xjawFshthleHRuA2FlbQIxMAABHUqzWWnpszRbejEdML2o1Jsc4s2OG1SL1wi7fyg_AdkND_mjWLph8_1HA_aem_CiQBNuP0tLKeX-Zoo2BE4Q#anchor-12)
- Arrêté n°2024-0058, Préfecture de Police, 6 mai 2024. URL : [https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/acfrogcenckluswi\\_t5vvcfnawlypik3gyq1xjkujlovvgktibtyzxfxc3y0q30fqae7tg66vkkfx0wfniauuldrsf281fk9\\_bwydiykhnpocpp1pymbbzivz4qjfe9zrrpavh3rus3xldy\\_4fm.pdf](https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/acfrogcenckluswi_t5vvcfnawlypik3gyq1xjkujlovvgktibtyzxfxc3y0q30fqae7tg66vkkfx0wfniauuldrsf281fk9_bwydiykhnpocpp1pymbbzivz4qjfe9zrrpavh3rus3xldy_4fm.pdf)
- « La police nationale utilise illégalement un logiciel israélien de reconnaissance faciale », *Disclose*, 14 novembre 2023. URL : <https://disclose.ngo/fr/article/la-police-nationale-utilise-illegalement-un-logiciel-israelien-de-reconnaissance-faciale>
- « VSA : l'Assemblée discute déjà son extension aux transports », *La Quadrature du Net*, 14 mai 2024, URL : <https://www.laquadrature.net/2024/05/14/vsa-lassemblee-discute-deja-son-extension-aux-transports/>
- « Europe. Des attaques et restrictions systématiques et généralisées sapent le droit de manifester pacifiquement », *Amnesty International*, 9 juillet 2024, URL : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/07/europe-sweeping-pattern-of-systematic-attacks-and-restrictions-undermine-peaceful-protest/>
- « Les atteintes aux droits et libertés pendant la période des Jeux Olympiques de Paris 2024 », *Ligue des Droits de l'Homme*, 26 juillet 2024. URL : <https://www.ldh-france.org/les-atteintes-aux-droits-et-libertes-pendant-la-periode-des-jeux-olympiques-de-paris-2024/>
- « Avis A-2024-5 sur la surveillance de l'espace public », *Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme*, 20 juin 2024. URL : [https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2024-06/A%20-%202024%20-%205%20-%20CNCNDH%20-%20Avis%20Surveillance%20de%20l%27espace%20public%2C%20juin%202024\\_0.pdf](https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2024-06/A%20-%202024%20-%205%20-%20CNCNDH%20-%20Avis%20Surveillance%20de%20l%27espace%20public%2C%20juin%202024_0.pdf)
- « Rapport public thématique : les polices municipales », *Cour des comptes*, octobre 2020. URL : [https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20201020-rapport-polices-municipales\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20201020-rapport-polices-municipales_0.pdf)
- « Intelligence artificielle : pourquoi l'accord de l'Union européenne est une occasion manquée », *Amnesty International*, 14 décembre 2023. URL : <https://www.amnesty.fr/actualites/intelligence-artificielle-pourquoi-l-accord-de-l-union-europeenne-est-une-occasion-manquee>
- « La police prédictive en France : contre l'opacité et les discriminations, la nécessité d'une interdiction », *La Quadrature du Net*, 18 janvier 2024. URL : <https://www.laquadrature.net/2024/01/18/la-police-predictive-en-france-contre-lopacite-et-les-discriminations-la-necessite-dune-interdiction/>
- « La France, déjà championne olympique de la répression », *Attac France*, 29 juillet 2024. URL : <https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/la-france-deja-championne-olympique-de-la-repression>
- « Rapport d'information sur les fichiers mis à disposition des forces de sécurité », *Commission des Lois de l'Assemblée nationale*, octobre 2018. URL : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion\\_lois/115b1335\\_rapport-information.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/115b1335_rapport-information.pdf)
- « Paris 2024 : près de 4 000 personnes jugées dangereuses et écartées des JO », *La Croix*, 17 juillet 2024. URL : <https://www.la-croix.com/france/paris-2024-pres-de-4-000-personnes-jugees-dangereuses-et-ecartees-des-jo-20240717>

- « Jeux Olympiques : fichage de masse et discrimination politique », La Quadrature du Net, 30 juillet 2024. URL : <https://www.laquadrature.net/2024/07/30/jeux-olympiques-fichage-de-masse-et-discrimination-politique/>
- « Des avocats contestent la capacité de Darmanin à prendre des Micas en période de gestion des affaires courantes », Le Monde, 3 septembre 2024. URL : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/09/03/des-avocats-contestent-la-capacite-de-darmanin-a-prendre-des-micas-en-periode-de-gestion-des-affaires-courantes\\_6303183\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/09/03/des-avocats-contestent-la-capacite-de-darmanin-a-prendre-des-micas-en-periode-de-gestion-des-affaires-courantes_6303183_3224.html)

## AUDITIONS :

### SURVEILLANCE :

- **Bastien Le Querrec** : Quadrature du net
- **Cécile Riou-Batista** : Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)
- **Katia Roux** : Amnesty international

### ACTIVITÉ DE LA JUSTICE :

- **Kim Reuflet** et **Laurent Desgouis** : Syndicat de la magistrature
- **Prune Missoffe** : Observatoire international des prisons (OIP)
- **Guillaume Arnaud** : Syndicat des avocats de France

### RÉPRESSION :

- **Vincent Brengarth** : avocat
- **Samy Djemaoun** : avocat
- **Alexis Baudelin** : avocat
- **Mohamed Jaite** : avocat pour Barreau de Paris Solidarités
- **Alice Corrocher** : Utopia 56

## LES JEUX DE L'EXCLUSION POPULAIRE

### RÉFÉRENCES :

- « Circulez, y'a rien à voir : Un an de nettoyage social avant les JOP 2024 », Le Revers de la Médaille, juin 2024. URL : <https://lereversdelamedaille.fr/wp-content/uploads/2024/06/Rapport-1-an-de-nettoyage-social-le-revers-de-la-medaille.pdf>
- « Note sur les expulsions de mai à juillet 2024 », Le Revers de la Médaille, août 2024. URL : <https://lereversdelamedaille.fr/wp-content/uploads/2024/08/Note-sur-les-expulsions-mai-juillet-2024.pdf>

## LES COÛTS ÉCOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

### RÉFÉRENCES :

- « Going for green : Assessing the climate strategy and communication of the 2024 Paris Olympics », Carbon Market Watch, avril 2024, URL : <https://carbonmarketwatch.org/publications/going-for-green-assessing-the-climate-strategy-and-communication-of-the-2024-paris-olympics/>

### AUDITIONS :

- **Jade Lindgaard** : journaliste à Mediapart auteur de « Paris 2024 une ville face à la violence Olympique »
- **Martin Muller** : chercheur à l'Université de Lausanne
- **Collectif « Les Shifters »** : auteurs de leur rapport sur ces Jeux olympiques : « Jeux olympiques et paralympiques 2024. Faire face au défi climatique et énergétique des déplacements internationaux » URL : <https://www.theshifters.org/publications/jo2024-fan-zones/>
- Collectif Eclaircies et Carbon Market Watch
- Collectif de défense des Jardins d'Aubervilliers
- France Nature Environnement

## CONSÉQUENCES SUR L'ACCÈS À LA CULTURE ET LE MONDE CULTUREL

### RÉFÉRENCES :

- « Paris 2024 : la fréquentation du Louvre et du musée d'Orsay en nette baisse durant les JO », *Le Parisien* avec AFP, 12 août 2024. URL : [https://authentication.leparisien.fr/connexion/?redirect\\_url=https://www.leparisien.fr/paris-75/musee-du-louvre-22-de-visiteurs-en-moins-pendant-les-jeux-olympiques-12-08-2024-FPBPIS3NKJCNRDCSK5DSC7RBLQ.php](https://authentication.leparisien.fr/connexion/?redirect_url=https://www.leparisien.fr/paris-75/musee-du-louvre-22-de-visiteurs-en-moins-pendant-les-jeux-olympiques-12-08-2024-FPBPIS3NKJCNRDCSK5DSC7RBLQ.php)
- « Quels musées ont attiré les touristes pendant les JO ? Et quels sont ceux qui ont été boudés ? », *Beauxarts*, 21 août 2024. URL : <https://www.beauxarts.com/grand-format/quels-musees-ont-attire-les-touristes-pendant-les-jo-et-quels-sont-ceux-qui-ont-ete-boudes/>

### AUDITIONS :

- ASTP
- CGT Spectacle
- Syndicat des musiques actuelles
- SFA-CGT
- SNAM-CGT
- Synptac-CGT

## LEÇONS ET QUESTIONNEMENTS POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 2030 EN FRANCE

### RÉFÉRENCES :

- Analyse synthétique des enjeux juridiques et financiers (Commission d'évaluation indépendante pour la cohérence, la transparence et les impacts des grands événements sportifs internationaux).
- Contrat de Villes Hôtes CIO - Régions

### AUDITIONS :

- Comité pour l'abolition des dettes illégitimes.
- Révolution permanente.
- Collectif NO JO !
- Collectif citoyen 2030.







